

La geopolitique

Defay Alexandre

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



*Que
sais-je?*



LA GÉOPOLITIQUE

Alexandre Defay

puf

QUE SAIS-JE ?

La géopolitique

ALEXANDRE DEFAY

Troisième édition mise à jour

9^e mille



Introduction

Le mot « géopolitique », depuis son invention, dans la dernière année du xix^e siècle, par le professeur suédois de science politique Rudolf Kjellén [1] (1864-1922), a connu, selon les lieux et les époques, des fortunes diverses, liées au sens qui lui a été donné et à l'emploi qui en a été fait.

Abondamment utilisé, en particulier en Allemagne et dans le monde anglo-saxon jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, il est jugé coupable, après la guerre, d'avoir caractérisé les travaux qui, en Allemagne, auraient inspiré aux nazis leur politique étrangère et de porter ainsi une lourde responsabilité dans le déclenchement du conflit. Aussi n'est-il plus guère employé au lendemain des combats. Il est même banni de l'enseignement en Allemagne et en France. En fait, si le mot disparaît presque complètement du vocabulaire scientifique, la pratique par les politiques, au sens que nous définirons plus loin, perdure, comme elle existait d'ailleurs avant qu'il n'apparaisse.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'à partir de la fin des années 1970 des journalistes puis des chercheurs le réintroduisent, avec certes des significations parfois différentes, et que, peu à peu, les médias en généralisent l'emploi.

Dans une première approche, nous poserons que la géopolitique, telle qu'on peut la définir à partir des travaux auxquels elle donne lieu aujourd'hui, a pour objet l'étude des interactions entre l'espace géographique, le « milieu » (ses composants territoriaux, physiques et humains, mais aussi les flux humains, économiques et culturels qui l'affectent) et les rivalités de pouvoir qui s'y déploient. L'influence du « milieu » se traduit par les contraintes que ce dernier impose ou par les opportunités qu'il offre, aux rivalités de pouvoir. Ces contraintes ou ces opportunités ne sont pas immuables ; elles dépendent des capacités technologiques du moment et des moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre dont dispose un pouvoir donné : tel bras de mer qui protégeait et isolait hier est aujourd'hui aisément franchissable si ses riverains le peuvent techniquement et financièrement et s'ils en ont la *volonté politique*. Aussi la géopolitique contemporaine s'intéresse-t-elle tout particulièrement aux effets présents et passés des rivalités de pouvoir sur l'espace géographique. Il y a des rivalités de pouvoir dans toutes les sociétés, même dans les

sociétés sans État ; ces dernières connaissent, elles aussi, des problèmes de gouvernement, internes et externes, à résoudre, ce qui les conduit à faire de la politique au sens large. Mais c'est avec la naissance de l'État, au Proche-Orient, trois mille ans avant notre ère, que l'espace acquiert une dimension géopolitique permanente. Désormais, l'espace n'est plus seulement façonné et cloisonné par la diversité du milieu naturel et par celle du peuplement, mais aussi par l'exercice de souverainetés étatiques concurrentes. Au regard de ces dernières, l'espace est le théâtre et l'enjeu de leurs rivalités ; pour accroître leur puissance matérielle mais aussi symbolique, elles s'en disputent le contrôle par la guerre, les alliances ou la négociation ; elles créent ainsi des frontières politiques, limites plus ou moins pérennes, plus ou moins précises, plus ou moins étanches, à l'intérieur desquelles elles contribuent à différencier l'espace par leurs outils propres de contrôle et d'administration.

L'espace est ainsi, du point de vue géopolitique, enjeu et terrain de déploiement de la puissance. Enjeu pour le contrôle de voies stratégiques, de ressources vitales, mais aussi de territoires ou de lieux symboliques ; terrain de manœuvre de la puissance locale, régionale ou mondiale.

Mais ces rivalités de pouvoir sur l'espace, que l'approche géopolitique tente de décrire et d'expliquer, ne sont pas seulement des conflits d'intérêts « objectifs », au sens de conflits dus à un besoin vital, réel ou prétendu, à satisfaire pour la survie de l'entité politique, mais aussi des conflits relatifs à des territoires représentés, c'est-à-dire des territoires qui, pour ceux qui les habitent, qui les convoitent, ou encore qui les *décrivent*, sont « imaginés », chargés de valeurs pieusement transmises de génération en génération dans les sociétés traditionnelles et sacralisées par les instruments d'acculturation de l'État moderne, l'école et les médias. Or, les détenteurs du pouvoir politique utilisent et manipulent ces représentations, dont ils sont eux-mêmes parfois dupes, pour atteindre, et parfois camoufler, leurs objectifs stratégiques.

Notes

[1] Rudolf Kjellén, *Stormakterna (Les Grandes Puissances)*, Stockholm, 1905, ; *Staten som livsform (L'État comme organisme vivant)*, Stockholm,

1920.

Première partie. Une histoire mouvementée

Chapitre I

De la pratique au concept

I. La pratique précède le concept

Telle que nous l'avons définie, la géopolitique a été pratiquée bien avant que le mot n'apparaisse. Dès l'Antiquité, conquérants et bâtisseurs d'empires utilisent les ressources physiques et humaines du milieu dans lequel ils s'aventurent (du moins telles qu'ils se les représentent et telles que la technologie du moment permet de les maîtriser), pour s'en emparer ou le vassaliser.

En fait, il s'agit de tirer parti des données du milieu pour atteindre des objectifs que ce dernier ne détermine pas pour autant. La célèbre formule de Napoléon Bonaparte : « Tout État fait la politique de sa géographie » ne fait sens que si l'on prend en compte le fait que sa « géographie » est, d'une part, la représentation que l'État s'en fait à un moment donné et, d'autre part, celle des moyens humains et économiques de l'appréhender dont il dispose à ce moment-là. Faute de quoi, cette formule pourrait laisser croire à un déterminisme du milieu sur le politique, piège dans lequel sont tombés plusieurs des premiers théoriciens de la géopolitique.

II. L'invention d'une nouvelle discipline scientifique

La géopolitique est le produit, à l'instar de la plupart des autres sciences humaines, d'un contexte, celui de la *fin de siècle*, c'est-à-dire des dernières décennies du xix^e siècle. Trois composantes de celui-ci, scientifique, technologique et politique, à travers les questionnements qu'elles suscitent, expliquent qu'il l'enfante.

1. La composante scientifique est

double

D'une part, le scientisme triomphant, même s'il est déjà contesté. Ses tenants affirment que tout dans l'univers, y compris dans le domaine des comportements humains, est régi par des lois découvertes ou à découvrir, ce qui ne saurait tarder à leurs yeux. Pourquoi les relations de l'homme à l'espace, au territoire n'obéiraient-elles pas, elles aussi, à des lois ?

D'autre part, le darwinisme conquérant : les sciences humaines naissantes sont tentées d'étendre à l'homme et aux sociétés le principe de la sélection naturelle, l'élimination des plus faibles par les plus forts. Pourquoi ce principe ne s'appliquerait-il pas aux rivalités sur l'espace ?

2. La composante technologique

Les progrès en matière de communication (chemins de fer, navigation à vapeur, télégraphe), les perspectives qu'ouvrent des inventions nouvelles (automobile, téléphone, TSF, avion) donnent le sentiment que les distances se raccourcissent, que la planète est globalement appréhensible, qu'en faire le tour ne prendra même plus quatre-vingts jours comme en 1873 (date de parution du roman éponyme de Jules Verne), mais seulement quelques-uns.

Pourquoi limiter sa réflexion aux enjeux locaux ou régionaux et ne pas l'engager au niveau planétaire ?

3. La composante politique

En forgeant tout au long du xix^e siècle les instruments de leur altérité historique, les États anciens (comme la France ou le Royaume-Uni) ou nés de l'éveil des nationalités (comme l'Allemagne, l'Italie ou le cas particulier des États-Unis) se sont mués en États-nations. « À l'aube du xx^e siècle, les éléments de la *check-list* identitaire sont clairement établis [...]. Pour la plupart des nations européennes, les grands ancêtres sont identifiés, la langue nationale fixée, l'histoire nationale écrite et illustrée, le paysage national décrit et peint... » [1]. Ce phénomène, combiné aux changements économiques, sociaux et politiques propres à cette *fin de siècle*, conduit à l'exacerbation du sentiment national : « Un brusque glissement vers la droite des thèmes de la nation et du drapeau, en un mouvement pour lequel, justement,

on inventa le terme de “nationalisme” dans la dernière ou les dernières décennies du xix^e. » [2]. Un nationalisme qui ne se limite plus au territoire national à défendre ou à revendiquer mais qui, empires coloniaux à protéger, à étendre ou à créer obligeant, s’étend à la planète tout entière.

Pourquoi ne pas fournir aux dirigeants de la patrie sacralisée les outils scientifiques qui, tout à la fois, légitimeront leurs appétits territoriaux et leur permettront de les assouvir ?

Notes

[1] Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales*, Paris, Le Seuil, 1999, p. 224.

[2] Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992, p. 132.

Chapitre II

Des débuts aux dérives

I. Fondation et fondateurs

Trois pays offrent un terreau particulièrement favorable à l'épanouissement de ces questions : le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis.

Le Royaume-Uni – « le titan fatigué » (Roland Marx) – s'interroge sur l'avenir d'un empire, comme le monde n'en avait jamais connu avant lui, celui sur lequel « le soleil ne se couche jamais », réunissant sous la même autorité entre un cinquième et un tiers des êtres humains sur un cinquième des terres émergées et contrôlant toutes les grandes voies maritimes du globe.

La forte croissance démographique et économique de l'Allemagne explique la recherche de territoires où étendre son influence, voire s'imposer. Depuis l'unification bismarckienne, le sentiment que l'heure de l'Allemagne est venue sur la scène mondiale est très répandu : « L'Allemagne rationnelle, puissante et créatrice peut saluer l'aurore du siècle qui vient. » [1]. L'Allemagne s'interroge donc sur les objectifs territoriaux, en Europe et dans le monde, qu'elle doit se fixer et les moyens dont elle doit se doter pour obtenir sa « place au soleil », selon la formule du chancelier Bülow. Aux revendications territoriales en Europe que continue d'encourager la Ligue pangermaniste refondée en 1894 s'ajoutent celles, que cette dernière soutient également, d'une *Weltpolitik* (politique mondiale) appuyée notamment sur un empire colonial constitué à marche forcée dans les dernières années du xix^e siècle et les premières du xx^e et qui est, à la veille de la Première Guerre mondiale, le troisième du monde par son extension après ceux du Royaume-Uni et de la France.

Les États-Unis sont devenus, à la fin du xix^e siècle, la première puissance économique du monde. La conquête de l'Ouest est achevée. À l'objectif de la frontière et à la vision strictement défensive de la « doctrine de Monroe », certains milieux du monde des affaires et de la

politique veulent substituer, pour des raisons à la fois économiques et idéologiques, ceux d'un rôle mondial pour les États-Unis et d'une approche impériale par sa diplomatie.

De fait, de la fin du xix^e siècle jusqu'à la guerre de 1914-1918, les États-Unis, à travers la guerre hispano-américaine, leur intervention à Panamá et la prise de contrôle du canal qu'ils achèvent et inaugurent en 1914, leur présence à la conférence d'Algésiras (avril 1906) et à la conférence de la paix à La Haye en 1907, font une entrée, certes encore discrète mais bien réelle, dans le cercle des puissances mondiales.

Aussi est-ce dans ces trois pays principalement que la réflexion et les analyses géopolitiques se développent. Des personnalités marquantes y jettent les bases de la géopolitique, même si elles ignorent ce terme.

1. Au Royaume-Uni

Celui qui est considéré comme le fondateur de la géopolitique britannique est Sir Halford Mackinder (1861-1947).

H. Mackinder est tour à tour amiral, universitaire et homme politique. Enseignant la géographie à Oxford à partir de 1887 puis à la London School of Economics qu'il dirigera, il est élu en 1910 député unioniste à la Chambre des communes. Ses conceptions illustrent bien l'esprit fin de siècle tel que nous l'avons brièvement décrit : il veut faire de la géographie une science conceptuelle qui réalise la synthèse entre les sciences naturelles et les sciences humaines, au cœur de l'Éducation nationale, servant ainsi à entretenir dans les nouvelles générations l'« esprit impérial » (*thinking imperially*). Cela est d'autant plus nécessaire que ce qui portait jusque-là cet « esprit impérial » – l'exploration, les nouvelles terres à découvrir et à conquérir – se termine. Désormais, le monde est clos, entièrement partagé, et les conflits sociaux et politiques en Europe ne trouveront plus dans les conquêtes lointaines l'exutoire commode qu'elles leur fournissaient jusque-là. Au contraire, les empires terrestres, étant constitués et butant partout les uns sur les autres, créent par leur contiguïté, tout au long des frontières qu'ils revendiquent, autant de zones de conflits potentiels. Par ailleurs, le contrôle des voies maritimes – le *sea power*, la « puissance de la mer », garant de l'hégémonie à l'âge des conquêtes – doit dorénavant compter avec le développement des voies ferrées continentales et l'apparition d'une « puissance de la terre ». Dans une conférence devenue célèbre (elle ne le fut guère sur le moment), prononcée le 25 janvier 1904, H. Mackinder précise sa

pensée : « L'Asie est le pivot de l'histoire. Qui, avec les moyens de la technologie moderne, notamment ferroviaire, la contrôlera, dominera le monde. » H. Mackinder redoute qu'une alliance germano-russe qui associerait l'efficacité technologique et économique allemande aux ressources naturelles et humaines de l'Empire russe n'y parvienne et ne mette fin à l'hégémonie britannique.

Aussi appelle-t-il la Grande-Bretagne à sortir de son « splendide isolement », à se préoccuper du continent et à y empêcher cette alliance.

Le rapprochement franco-britannique, l'Entente cordiale signée quelques semaines après la conférence de Mackinder, le 8 avril 1904, puis les premiers pas de la Triple-Entente (Royaume-Uni, France, Russie) semblent faire droit aux inquiétudes de H. Mackinder et répondre à ses vœux.

En 1919, H. Mackinder, tout en considérant que son diagnostic posé en 1904 reste valable, affine, à la lumière du conflit, de sa résolution et de l'arrivée des bolcheviks au pouvoir en Russie, sa théorie. Il introduit la notion de *heartland*, une région intermédiaire entre le *coastland* de la Grande-Bretagne et de la France – porteuses, à ses yeux, des valeurs de la civilisation européenne – et la masse continentale eurasiatique (Mackinder est l'inventeur du mot « Eurasie »), l'île mondiale (*World-Island*). Il fait courir cet *heartland* de l'Arctique à l'Asie centrale, incluant les territoires européens à l'est d'une ligne allant de la Baltique à l'Adriatique, y compris ceux de la Russie. Il affirme alors : qui règne sur l'Europe de l'Est contrôle le *heartland*, qui règne sur le *heartland* contrôle le *World-Island*, qui règne sur le *World-Island* contrôle le monde.

On comprend que le pacte germano-soviétique, alliance pour le contrôle du *heartland*, puis le rideau de fer, dont le tracé recoupe la limite établie par Mackinder entre le *coastland* et le *heartland*, enfin la guerre froide qui voit s'affronter puissance de la mer, les États-Unis, et puissance de la terre, l'URSS, aient donné aux thèses de Mackinder un retentissement durable. Comme le souligne Philippe Moreau Defarges [2], Zbigniew Brzezinski, conseiller pour la sécurité du président américain Jimmy Carter entre 1977 et 1981, soutient, quatre-vingt-treize ans plus tard – en 1997 –, dans son ouvrage intitulé *Le Grand Échiquier*, la thèse de l'île mondiale : « L'Eurasie constitue l'axe du monde [...]. L'Eurasie constituant désormais l'échiquier géopolitique décisif, il n'est pas suffisant de concevoir une politique pour l'Europe et une autre pour l'Asie. L'évolution des équilibres de puissance sur l'immense espace eurasiatique sera d'un impact

déterminant sur la suprématie globale de l'Amérique. »

2. En Allemagne

« L'Allemagne est terre de géographes. » [3]. Mais, dans les années 1860-1880, la plupart d'entre eux se refusent à s'aventurer sur le terrain politique. Ce que dénoncent les zéloteurs de l'édification d'un empire colonial par le Reich : « Faudra-t-il que, même dans ce domaine, nous nous contentions d'être ces théoriciens qui accumulent du savoir à l'usage des autres nations », exulte l'un d'entre eux, Friedrich Fabri, en 1884 dans son ouvrage *L'Allemagne a-t-elle besoin de colonies* [4] ?

Or, un pharmacien et zoologue, devenu géographe, Friedrich Ratzel (1844-1904), « va poser massivement la question du rapport entre science et action en fondant la géographie politique classique » [5].

F. Ratzel se veut en effet homme de science et homme d'action. Professeur de géographie à Munich (1876) puis à Leipzig (1886), il fonde, avec son *Anthropo-Geographie* (1882), la géographie humaine en général et avec sa *Politische Geographie* (1897), la géopolitique en particulier, domaine auquel il consacre ensuite toute une série d'autres publications dont, en 1901, *Der Lebensraum* – l'« espace vital », expression devenue tristement célèbre par l'exploitation qu'en fera la propagande nationale-socialiste.

Mais F. Ratzel est aussi un nationaliste ardent, engagé pendant la guerre franco-allemande de 1870-1871, membre fondateur du *Kolonialverein*, membre, fût-ce brièvement, de la Ligue pangermaniste, désireux de concilier science et politique, d'éclairer « scientifiquement » les choix des politiques.

Aussi son œuvre est-elle marquée d'une double ambiguïté. D'une part, tout en récusant les thèses du darwinisme et même celles de l'organicisme, il emprunte à ceux-ci partie de leur discours, par exemple dans la *Politische Geographie* : « Les changements incessants des États témoignent de leur vie [...], les formations étatiques élémentaires ont évidemment la structure du tissu cellulaire... »

Le lien organique du sol et de l'État est affirmé avec force dans *Le Sol, la Société et l'État* (1900) : « Un peuple doit vivre sur le sol qu'il a reçu du sort, il doit y mourir, il doit en subir la loi. C'est dans le sol enfin que s'alimente l'égoïsme politique qui fait du sol l'objectif principal de la vie publique ; il consiste, en effet, à conserver toujours et quand

même le territoire national, et à tout faire pour rester seul à en jouir, alors même que des liens de sang, des affinités ethniques inclineraient les cœurs vers des gens et des choses situés au-delà des frontières. »

D'autre part, tout en voulant bâtir une œuvre à portée universelle, le nationaliste Ratzel tente, mais peine à masquer son engagement et donc ses *a priori*. Comme le souligne Michel Korinman : « La *Politische Geographie* [...] fourmille de contradictions, d'obsessions, d'ambiguïtés chaque fois que Ratzel pense à la fois en termes d'universaux scientifiques – lois et types – et à ce qui le préoccupe invariablement et souterrainement : l'avenir de l'Allemagne. On a fréquemment noté que la lecture de Ratzel est difficile, mais il a été moins retenu que cette opacité avait une raison essentielle : dans la mesure où les mobiles derniers du professeur ne pouvaient apparaître en toute clarté, ces *circonstances* venaient régulièrement troubler jusqu'à l'organisation de la monumentale *Politische Geographie*. » [6].

Ces ambiguïtés ne sont donc pas étrangères aux simplifications et aux récupérations réductrices auxquelles son œuvre donne lieu dans l'Allemagne défaite et humiliée des années 1920-1940.

3. Aux États-Unis

L'un des précurseurs de la géopolitique est l'amiral américain Alfred Thayer Mahan (1840-1914). À travers ces principaux ouvrages : *The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783* (1890), *The Influence of Sea Power upon the French Revolution and Empire, 1793-1812* (1898), *The Interest of America in Sea Power, Present and Future* (1897), *The Problem of Asia and Its Effect upon International Policies* (1900), Alfred T. Mahan bâtit une géopolitique avant la lettre inspirée par ses sentiments nationalistes et son vœu de voir son pays, les États-Unis, occuper le devant de la scène mondiale alors que le monde est encore dominé par le Royaume-Uni. Partant du constat que la Grande-Bretagne l'a emporté sur la France pour le *leadership* mondial parce qu'elle s'est assurée la maîtrise des mers par une flotte puissante mais aussi par une prise de contrôle de tous les points stratégiques des routes maritimes tout en veillant au maintien d'un équilibre des forces sur le continent européen pour que n'émerge pas un concurrent potentiel, A. T. Mahan recommande que les États-Unis imitent la stratégie maritime qui fut celle de l'Angleterre à partir du xvi^e siècle en se dotant d'une flotte capable d'intervenir partout dans le monde mais aussi de bases maritimes stratégiques et de ravitaillement.

À l'échelle du globe, A. T. Mahan préconise de s'allier à la Grande-

Bretagne pour le contrôle des mers et de s'opposer à toute tentative hégémonique en Europe et en Asie. En particulier, il faut, dit-il, s'opposer au développement maritime et colonial de l'Allemagne et la limiter au continent européen. Par ailleurs, il appelle à une alliance des Américains et des Européens pour combattre les ambitions des États asiatiques – et, en particulier, celles du Japon.

II. Héritages et héritiers

Au lendemain de la Grande Guerre, ceux que nous appelons les héritiers, c'est-à-dire les géographes européens et américains principalement (mais aussi japonais et sud-américains), ne reçoivent pas que le legs des fondateurs. Ils héritent également du débat entre « réalisme » et « idéalisme » auquel donne lieu le règlement du conflit. Ils héritent aussi des conséquences de ce dernier, à travers les traités signés à Versailles, Saint-Germain, Neuilly, Trianon et Sèvres, entre juin 1919 et août 1920, sur le sort de leurs pays respectifs.

Le débat entre réalisme et idéalisme est mis à l'ordre du jour des relations internationales par l'entrée en guerre des États-Unis. Jusque-là, malgré les pétitions de principe, les relations internationales ont été régies par les rapports de force tels que Machiavel ou Clausewitz les ont décrits. Les fondateurs de la géopolitique ne les ont pas pensés autrement. Or, le président Wilson justifie l'engagement de son pays aux côtés des puissances de l'Entente par le devoir des États-Unis de faire triompher leurs idéaux du droit et de la justice. Ils n'interviennent, soutient-il, qu'au nom d'une « morale » internationale que serait d'ailleurs chargée de faire respecter après la guerre une « société des nations » qu'il appelle de ses vœux.

Le sort de leurs pays respectifs est vécu par les héritiers, à l'unisson de leur opinion nationale, plus ou moins douloureusement en fonction du tracé des frontières fixé par les vainqueurs. Ceux-ci affirment que ce tracé est fondé sur l'idéal du principe des nationalités, affirmation que reprennent les géographes qui, comme le Français Emmanuel de Martonne, gendre du fondateur de l'École géographique française, P. Vidal de La Blache, ont été associés à l'élaboration des frontières nouvelles. Les vaincus, les Allemands au premier chef – et leurs géographes sont les premiers à le proclamer –, soutiennent au contraire que, derrière le paravent des grands principes, les Alliés n'ont fait qu'imposer un rapport de force qui leur est favorable.

Enfin, dans ce débat et ces polémiques, au milieu des rancœurs des

uns et de la bonne conscience des autres apparaît le néologisme forgé par Kjellén, dont ce dernier précise le contenu dans le livre qu'il fait paraître en 1916, *Staten som livsform*, diffusé dans sa version allemande *Der Staat als Lebensform (L'État comme organisme vivant)* en 1917 : « Cette science politique a pour objet constant l'État unifié, elle veut contribuer à l'étude de sa nature profonde alors que la géographie politique observe la planète en tant qu'habitat des communautés humaines en général... » Ce néologisme fait immédiatement débat.

Aussi le terme s'impose-t-il certes chez les héritiers, mais pour recouvrir des approches différentes et souvent contradictoires des rapports entre territoire et pouvoir.

C'est en Allemagne, où la tentation est la plus forte de vouloir prouver « scientifiquement » les injustices territoriales commises à Versailles, que le terme de Kjellén, lui-même germanophile ardent, connaît son plus large emploi.

La figure la plus marquante parmi ceux qui vont désormais utiliser ce mot est le général et géographe allemand Karl Haushofer (1869-1946). Dans une Allemagne traumatisée par la défaite de 1918 et les amputations territoriales que lui ont infligées les Alliés par le traité de Versailles (28 juin 1919), les géographes allemands sont outrés : « C'est la paix, une paix terrible, il ne s'agit pas de conciliation comme voulait nous le faire croire Wilson, c'est l'un des pires diktats qui soient, à côté duquel Brest-Litovsk et les projets les plus fous de nos patriotards, pendant la guerre, n'étaient que jeu d'enfant. » [7]. Ils s'emploient dès lors, à grand renfort d'analyses fouillées et de cartes minutieuses, à dénoncer les incohérences et les injustices commises – à leurs yeux – par les Alliés à l'endroit des Allemands et, plus généralement, des peuples vaincus de la Mitteleuropa, de la Turquie et de la Russie révolutionnaire.

Dans ce contexte, Karl Haushofer, qui enseigne, depuis 1919, la géographie à l'université de Munich, publie en 1925 un texte qui fait grand bruit, intitulé *Politische Erdkunde und Geopolitik (Géographie politique et géopolitique)*, où il soutient que la géographie politique allemande est restée statique, tandis que, pourtant formés à l'École de celle-ci, les géographes politiques britanniques, américains et français auraient, par une démarche plus dynamique, efficacement contribué à la victoire de leurs armées. C'est pourquoi il prône une approche géographique engagée au service des politiques, une géopolitique qui, fondée sur l'instrument cartographique, permette d'anticiper les décisions du concurrent ou de l'adversaire, « un pont nécessaire au

saut dans l'action politique ». Il dispose déjà, depuis fin 1923, d'une revue, *Zeitschrift für Geopolitik* (*Revue de géopolitique*), qu'il codirige et qui lui assure une influence intellectuelle dépassant largement les frontières de l'Allemagne durant tout l'entre-deux-guerres.

Ses travaux portent évidemment sur les frontières allemandes et, plus généralement, sur celles de toute la Mitteleuropa, héritées de Versailles. Pour en dénoncer le tracé, il recourt soit aux arguments des frontières culturelles – *Kulturkreisgrenze* –, soit à ceux des frontières militaires adéquates, c'est-à-dire fixées de manière à englober des régions de glaciais au moins aussi larges que la portée des canons ennemis.

Mais Haushofer s'intéresse aussi aux enjeux planétaires. S'inspirant des thèses de Mackinder pour les faire jouer en faveur de l'Allemagne, il préconise une alliance de son pays avec l'Union soviétique et le Japon « afin que les puissances centre-européennes et asiatiques se dégagent de l'encerclement par les Anglo-Saxons [...]. La combinaison des flottes allemande et japonaise avec l'armée de terre soviétique obligerait les puissances anglo-saxonnes à négocier équitablement » [8].

Sans jamais appartenir au Parti national-socialiste, Haushofer en est toutefois un compagnon de route dès les débuts de l'entreprise hitlérienne. Rudolf Hess a été son élève puis son assistant ; il rencontre Hitler dès 1921 et le reverra à plusieurs reprises, et, bien qu'il ait tenté en 1945 de s'en disculper, certains de ses écrits comme celui de 1933, intitulé *Der national-socialistische Gedank in der Welt* (*L'Idée national-socialiste dans le monde*) sont clairement pronazis. Mais il est vrai que, pour autant, il n'a pas exercé sur les choix géostratégiques d'Hitler et de son entourage l'influence que certains lui ont prêtée au lendemain de l'effondrement du III^e Reich au point de songer à le traduire devant le tribunal de Nuremberg, action qui n'aurait probablement pas été engagée et que, de toutes les manières, son suicide en 1946 interdira.

En revanche, les travaux de Haushofer et ceux publiés dans sa revue ont suscité, entre les deux guerres et partout dans le monde, l'intérêt des milieux universitaires, particulièrement des géographes, que ce soit pour les critiquer ou s'en inspirer.

Aux États-Unis, Edmund Walsh (1885-1956), père jésuite qui a créé, dès 1919, la « Georgetown School of Foreign Service » à l'université de Georgetown et sera le premier directeur du *Foreign Service* des États-Unis créé en 1924, analyse et commente les travaux de Haushofer. Il interroge d'ailleurs ce dernier en octobre 1945 en tant que consultant

auprès du tribunal de Nuremberg.

Au Japon, où Haushofer avait séjourné comme attaché d'ambassade entre la fin 1908 et l'été 1910, si « toutes les écoles ou groupes [comme l'Université impériale de Kyoto ou l'Association japonaise de géopolitique] n'ont pas suivi aveuglément la doctrine de Haushofer, cette dernière n'en a pas moins exercé une énorme influence... » [9]. Le même constat peut être fait en Amérique latine, en Argentine en particulier.

En France, enfin, bien que ce soit, comme nous le verrons plus loin, principalement pour les critiquer, les thèses de Haushofer sont au cœur des débats sur la nature et les contenus de la géopolitique.

III. Une discipline déconsidérée

Il n'est donc pas surprenant qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale les travaux de Haushofer symbolisent, désormais, les « dérives » de la géopolitique regardée comme l'instrumentalisation par le pouvoir national-socialiste de la géographie politique. Cette accusation n'a pas attendu la victoire alliée pour se manifester. Dès 1941, le grand public américain peut découvrir dans le *Reader's Digest*, sous la plume du journaliste Frederick Sonder, un impressionnant tableau du « Travail du major général Haushofer et de son Institut géopolitique de Munich avec ses 1 000 scientifiques, techniciens et espions. Ces hommes sont presque inconnus du public, même dans le Reich. Mais leurs idées, leurs graphiques, leurs cartes, leurs statistiques, leurs informations et leurs plans ont dicté à Hitler sa conduite depuis le tout début ».

Ces accusations excessives s'expliquent certes par le climat créé par la mondialisation du conflit, mais elles puisent aussi leurs racines dans une contestation plus ancienne de la géopolitique « à l'allemande » et, pour certains, de la géopolitique tout court, dès l'avant-guerre.

En effet, en France en particulier, même si l'érudition de Haushofer et de ses collègues de la revue *Zeitschrift für Geopolitik* suscite l'admiration des géographes qui, à la suite de Paul Vidal de La Blache (1845-1918), animent, entre les deux guerres, l'École française de géographie humaine, ses thèses et celles développées dans la revue par ses disciples font l'objet de vives critiques.

L'un des chefs de file de l'École française, Albert Demangeon

(1872-1940), dénonce en 1932, dans les *Annales de géographie*, « la partialité constante des sujets de politique extérieure » [10] des articles publiés par la revue de Haushofer et conclut : « La géopolitique est un “coup monté”, une machine de guerre. Si elle veut compter parmi les sciences, il est temps qu’elle revienne à la géographie politique. » [11]

La même année, un autre géographe français, Jacques Ancel, qui ne conteste pas l’emploi du terme « géopolitique », puisqu’il en fera en 1936 le titre d’un ouvrage pour qualifier « une géographie politique externe, dynamique », rejette l’usage qu’en fait Haushofer dans son ouvrage, paru en 1927, consacré aux frontières (*Grenzen*). Dans la livraison d’août 1932 de la *Revue d’Allemagne et des pays de langue allemande*, Jacques Ancel relève que Haushofer entreprend dans son chapitre sur la « frontière fluviale [d’opposer] la conception “germanique”, l’État fluvial, à la conception “romaine et française”, le fleuve-frontière » [12], et il souligne une contradiction, significative à ses yeux, de la thèse de Haushofer : au nom de l’« État fluvial », l’Allemagne se doit de posséder les deux rives du Rhin (autrement dit, elle aurait dû conserver l’Alsace) ; mais ce qui vaut pour l’Allemagne ne vaudrait pas pour la Pologne recréée en 1919 quand elle reçoit alors tout le bassin de la Vistule. Là ce n’est plus la logique de l’État fluvial que retient Haushofer mais « l’âpre injustice qu’il y a à déposséder ceux [les Allemands] qui ont, à eux seuls, dompté le fleuve ». Aussi J. Ancel souligne-t-il qu’« on se rendra compte par ces exemples du rôle que prétend jouer la *Geopolitik*. On peut rendre hommage à la science germanique, sans accepter les conclusions de cette branche, plus politique que géographique » [13]. Dans d’autres textes, J. Ancel (*Géopolitique. Manuel géographique de politique européenne*) sera encore plus catégorique : la *Geopolitik* est qualifiée d’« inventaire [de connaissances] dressé pour élaborer des lois géographiques, comme par hasard toujours d’accord avec les ambitions allemandes, avec les désirs d’expansion de l’Allemagne » [14], ou encore ainsi stigmatisée : « La *Geopolitik* fourbit ses armes à l’hitlérisme. » [15].

Au lendemain du conflit, la cause est entendue : la distinction qu’avait tentée de faire J. Ancel (mort, interné au camp de Drancy, en 1942) avant la guerre entre la *Geopolitik* et une géopolitique « objective » n’est plus de mise. Ce n’est plus la seule géopolitique de Haushofer et de ses émules qui est condamnée mais la géopolitique tout court. Définie, par le grand géographe Jean Gottmann (1915-1994), comme « essai de plan stratégique qui devait assurer à l’Allemagne la suprématie dans le monde », elle est considérée, en Europe du moins, comme une pseudoscience, une dérive calamiteuse de la géographie

politique.

Comme le souligne Michel Foucher : « Cette exclusion du champ intellectuel fut, à mon sens, l'une des conditions de la réconciliation franco-allemande entre universitaires. Elle résulta d'une décision tout à fait explicite prise au cours des entretiens conduits en Sorbonne entre les historiens et les géographes français, et leurs homologues allemands, dirigés par Hartke, au début des années 1950. » [16].

Pourtant, si le terme est déconsidéré, la nécessité d'étudier la dynamique des rivalités de pouvoir sur l'espace, sur le(s) territoire(s) ne disparaît pas pour autant. Aussi certaines voix, peu nombreuses, s'élèvent-elles pour que le terme ne soit pas jeté aux oubliettes de l'Histoire. Parmi elles, la plus forte est celle de Saul Cohen qui, comme le souligne Peter J. Taylor dans sa *Political Geography* [17], a été « la plus notable exception parmi les géographes politiques à conserver une vision globale en géographie politique. Il avait compris que les questions géopolitiques étaient un sujet trop important pour que les géographes l'abandonnent ».

Fernand Braudel, dans sa thèse parue en 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, contourne le problème en créant un néologisme, la « géohistoire », qu'il présente comme « autre chose que ce qu'implique la géopolitique, autre chose de plus historique à la fois et de plus large... », pour décrire des phénomènes bel et bien géopolitiques.

Mais, auparavant, c'est aux États-Unis, entrés dans le conflit en décembre 1941, que, dans l'urgence, la nécessité se fait sentir d'analyser la dimension spatiale, à l'échelle de la planète, du conflit et des rapports de force entre les belligérants. Comme le déclare le président Roosevelt, en janvier 1942, il est grand temps, au lendemain de Pearl Harbor, de se pencher sur les cartes : « Je demande au peuple américain de sortir ses cartes. Je vais lui parler de lieux étranges. Je vais demander aux journaux d'imprimer des cartes du monde entier. Je veux expliquer aux gens un peu de géographie. » [18]. Dans la foulée, un enseignement de *geopolitics* est introduit à l'école militaire de West Point. La réflexion s'organise autour des thèses de H. Mackinder qui publie d'ailleurs un article-testament en 1943. Le principal contributeur à une géopolitique « américaine » est Nicholas Spykman (1893-1943), professeur de sciences politiques à Yale. Dans son ouvrage intitulé *America's Strategy in World Politics : the United States and the Balance of Power*, paru en 1942, il ajoute aux concepts de Mackinder de *World-Island* et de *heartland* qu'il fait siens, celui de *rimland*, territoire compris entre les mers et le *heartland*, formant un

croissant composé des États littoraux européens, du Proche- et du Moyen-Orient et de l'Asie des moussons, enjeu de la rivalité entre la « puissance de la mer », désormais les États-Unis, et la puissance de la terre, l'URSS, après la victoire alliée, pronostique Spykman. Ce dernier recommande que les États-Unis veillent à entretenir des alliances fortes et collectives avec les États du *rimland*. Avec l'Europe, en particulier, qui doit « être organisée sous la forme d'une société régionale des nations, avec les États-Unis pour membre non européen » [19]. Mais aussi avec le Japon, car, après la guerre : « Si un équilibre de puissance en Extrême-Orient doit être maintenu dans l'avenir comme dans le présent, les États-Unis devront adopter une politique de protection du Japon tout comme celle déjà poursuivie envers la Grande-Bretagne. » [20]. Se dessinent ainsi ce que seront, bel et bien, les constantes de la géopolitique américaine de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'effondrement de l'URSS : contenir cette dernière en arrière du *rimland* par un jeu d'alliances (OTAN, OTASE, par exemple), de tensions et de rapports de force (Proche-Orient) [21] et d'affrontements (Corée, Vietnam, Afghanistan).

Mais les thèses de Spykman sont loin de faire l'unanimité. Le principal reproche qui est adressé au professeur de Yale est de faire du « Haushofer » dans sa façon d'aborder les problèmes géopolitiques. Notamment quand il écrit, reprenant l'idée que les rapports entre les États, mués par la seule volonté de domination, ne sont que des rapports de force : « L'homme d'État, en politique étrangère, ne peut faire de place aux valeurs de justice, d'équité et de tolérance que dans la mesure où elles concourent à la réalisation de son objectif – la puissance – ou du moins ne le contrarient pas. Ces valeurs peuvent présenter quelque intérêt instrumental en tant que cautions morales de la volonté de puissance, mais doivent être abandonnées dès lors qu'elles deviennent cause de faiblesse. La volonté de puissance ne sert pas à faire respecter les valeurs morales, mais les valeurs morales à faciliter l'acquisition de la puissance. » [22].

Aussi l'un des chefs de file de l'École américaine de géographie, Isaiah Bowman, il est vrai après avoir encensé le livre de Spykman, se ravise-t-il très vite pour en dénoncer l'inspiration « haushoferienne ». Jean Gottmann, lui aussi, fustige le travail de Spykman, lui reprochant de se contenter « d'adapter la thèse de Mackinder à une cartographie centrée sur l'Amérique » et d'« emprunter massivement à la *Geopolitik* allemande et au machiavélisme de *Mein Kampf* » [23]

On comprend donc que, dans l'après-guerre, même aux États-Unis, le terme de « géopolitique » disparaisse, presque complètement, du discours académique et que le personnel politique répugne à

l'employer.

C'est encore plus vrai en URSS et dans les pays communistes en général. Comme le fait remarquer Yves Lacoste dans sa préface à l'ouvrage de Michel Korinman : « Les plus zélés à interdire l'usage du terme maléfique furent, en fait, les appareils communistes : il fallait proscrire toute référence au pacte germano-soviétique et au fait que Staline avait activement participé durant deux années décisives à cette géopolitique et qu'il avait cru à la thèse "continentale" d'Haushofer-Mackinder. [...] Par la suite, les intellectuels marxistes perpétuèrent ce tabou, par souci d'affirmer le primat de l'Économique... » [24].

Et cette mise à l'écart se fait d'autant plus facilement que « l'équilibre de la terreur » par la possession de l'arme nucléaire par les deux « supergrands » semble, aux yeux de beaucoup, substituer aux complexes équilibres géopolitiques d'avant-guerre, celui d'une simple parité des capacités de destruction entre les deux blocs, parité qui ne ferait appel pour se perpétuer qu'à leurs capacités technologiques et économiques et donc sans référence aux conditions et aux terrains géographiques de leur affrontement.

À la fin de la guerre froide, à l'âge de la détente, deux arguments sont avancés pour perpétuer la « fin » de la géopolitique. D'une part, la nouvelle phase de la révolution industrielle (aviation intercontinentale sans escale, télécommunications par satellites, informatique, etc.) abolirait les contraintes géographiques. D'autre part, sous l'effet de cette « mondialisation » et de la constitution d'ensembles économiques intégrés comme le marché commun, les États, privés involontairement ou volontairement de certains instruments économiques de leur souveraineté (contrôle de leurs échanges commerciaux et monétaires, par exemple), ne seraient plus en mesure de jouer le rôle central que leur assignait la géopolitique. Bref, on peut, à la suite de Paul Claval, parler d'« hibernation de la géopolitique ».

IV. Le retour de la géopolitique

Yves Lacoste, dans son avant-propos à l'ouvrage de Michel Korinman, fixe à l'année 1979 la réapparition du mot « géopolitique » dans les médias. Il indique que ce retour est provoqué par le désarroi suscité dans l'opinion, en particulier « tiers-mondiste », d'une guerre entre États communistes, et il ajoute : « C'est pourtant l'invasion du Cambodge par l'armée vietnamienne, pour chasser les Khmers rouges, puis l'attaque chinoise sur le Vietnam qui ont incité des journalistes à

reprendre ce mot “géopolitique” et d’abord avec des connotations très négatives. » L’opinion redécouvrait, écrit Yves Lacoste, que, « entre les États-nations, les rivalités territoriales ont autant d’importance que les conflits idéologiques... ».

La même année 1979, Henry Kissinger, qui n’avait pas employé le terme dans sa thèse, publiée en 1957, *Un monde restauré, 1812-1822*, à contenu pourtant fortement géopolitique, l’utilise dans ses *Mémoires* dont paraît alors le premier tome et où il évoque « l’équilibre géopolitique du monde ». À la même époque, les géographes de l’Union soviétique eux-mêmes se sentent concernés et, tout en dénonçant les « visées géopolitiques » des États-Unis, appellent (par exemple, O. V. Vitkovski) au développement de la géographie politique en URSS.

C’est que nous ne sommes plus alors dans le rapport strictement bipolaire des années 1950. Les conflits locaux et les révolutions se sont multipliés ; ils échappent tout à la fois à la logique de l’affrontement idéologique Est-Ouest et à leur contrôle par les deux superpuissances comme par exemple, cette même année 1979, la révolution islamiste en Iran.

D’autant que, dans chaque camp, certains États re-gimbent et entendent retrouver une part de l’autonomie que le partage de Yalta (les accords de Yalta signés en février 1945 à trois : Staline, Roosevelt et Churchill, ne portaient pas sur un partage du monde, mais sur les modalités de la paix ; mais, à l’heure de la guerre froide, ils seront perçus comme tels) leur avait ôtée.

C’est, dans le camp occidental, le cas de la France, après le retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958. Après avoir doté la France de l’arme nucléaire en 1960, il lui fait quitter le commandement militaire intégré de l’OTAN en 1966 (sans pour autant renoncer à son appartenance à l’alliance proprement dite), reconnaît la Chine populaire en 1964, s’oppose à l’intervention militaire américaine au Vietnam (discours de Phnom Penh en 1966) et se rapproche de l’URSS tout en dénonçant sa tutelle sur l’Europe de l’Est et en appelant à la renaissance d’une Europe de l’Atlantique à l’Oural.

De manière moins tonitruante que celle employée par le verbe gaullien, l’Allemagne de l’Ouest entreprend, certes avec prudence, de s’émanciper de la tutelle américaine : elle entame avec Willy Brandt, chancelier de 1969 à 1974, un rapprochement avec les pays de l’Est européen (*Ostpolitik*) poursuivi par tous ses successeurs, de quelque bord qu’ils soient, jusqu’à la chute du mur de Berlin et la réunification

allemande d'octobre 1990.

Dans l'autre bloc, dès les lendemains du conflit mondial, la Yougoslavie de Tito refuse un strict alignement sur les positions soviétiques et sera l'un des États fondateurs du Mouvement des non-alignés. Mais c'est surtout l'évolution de la Chine qui remet en cause la bipolarité issue de la Seconde Guerre mondiale. Devenue communiste en 1949, la Chine continentale, qui a pris le nom de « République populaire de Chine », signe avec l'URSS, en février 1950, un traité d'amitié, d'alliance et d'assistance mutuelle valable pour une durée de trente ans. Mais, dès 1956 et les débuts de la déstalinisation, les relations se tendent et, en 1962-1963, la rupture est consommée. En 1964, la Chine populaire devient puissance nucléaire et s'oppose désormais à l'URSS : frontalement (graves incidents en 1969 sur leur longue frontière commune) ou diplomatiquement pour dénoncer la politique de l'URSS en Europe de l'Est, au Moyen-Orient ou en Asie et l'y concurrencer, que ce soit à l'ONU (où la Chine populaire est admise comme membre permanent du Conseil de sécurité en 1971) ou sur le terrain. Après la visite en Chine du président américain Nixon en 1972, suivie de l'établissement de relations diplomatiques officielles entre les États-Unis et la République populaire en 1979, le rapprochement sino-américain fera même parler d'alliance de revers contre l'URSS.

Cette irruption, dans les années 1970, d'un troisième « grand » dans le jeu diplomatique mondial se traduit, entre autres, par des rivalités entre celui-ci et l'URSS, qu'un seul affrontement idéologique entre deux conceptions du marxisme-léninisme ne suffit plus à expliquer. Parallèlement apparaissent, au grand jour, des oppositions entre les États-Unis et ses alliés européens, dont le rapprochement économique s'accompagne d'un rapprochement politique. On ne peut résumer ces oppositions à une simple compétition économique : la décision américaine de mettre fin à la convertibilité du dollar en août 1971, le rôle des États-Unis dans la crise pétrolière de 1973 puis dans celle de 1979 ont une portée qui va bien au-delà de celle d'une simple concurrence dans la seule sphère économique du « monde libre ». Ici, comme dans les relations conflictuelles entre l'URSS et la Chine, ne faut-il pas voir autre chose et s'interroger sur la permanence des enjeux de pouvoir et/ou d'influence entre États et de rivalités sur des territoires ? Enjeux et rivalités que, pour des raisons liées au contexte de l'affrontement Est-Ouest mais aussi idéologiques, on croyait ou on feignait de croire périmés.

C'est bien la question que se posent alors ceux qui, parmi les géographes et les politologues, vont relancer et rénover la réflexion

géopolitique.

En France, les travaux pionniers sont ceux d'Yves Lacoste et de l'équipe qu'il rassemble pour lancer, en 1976, la revue *Hérodote*, dont le sous-titre *Stratégies, Géographies, Idéologies* traduit bien, sans reprendre encore le terme de « géopolitique », les préoccupations et les questionnements évoqués plus haut. En 1983, le sous-titre devient plus explicite encore : *Revue de géographie et de géopolitique*. Ces travaux pionniers sont aussi le fait d'autres géographes : Paul Claval [25], Claude Raffestin [26], Paul Guichonnet, André-Louis Sanguin [27] puis Michel Foucher qui ont, tout à la fois, permis de renouveler les approches de la géographie politique et de resituer celles de la géopolitique. Mais il est vrai, comme le souligne Stéphane Rosière [28], que de nombreuses recherches géopolitiques sont le fait de spécialistes du champ historique ou politique. Quelques-uns de ces derniers renouant avec certaines approches d'une géopolitique « traditionnelle » pourtant contestable [29].

Ce mouvement de renaissance de la géopolitique universitaire, tandis que l'usage du mot « géopolitique » se répand dans les médias, s'amplifie en France et dans le monde dans les années 1980 et s'accélère ensuite après l'effondrement du pouvoir soviétique, l'éclatement de l'URSS et de la Yougoslavie, la multiplication des conflits locaux et les interrogations sur la mondialisation et sur les effets de l'hyperpuissance américaine.

Il convient donc maintenant d'analyser les contenus donnés à la géopolitique depuis qu'elle fait à nouveau l'objet de recherches et de publications scientifiques.

Notes

[1] Victor Bérard, *L'Angleterre et l'Impérialisme*, Paris, Armand Colin, 1900.

[2] Philippe Moreau Defarges, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Le Seuil, 1994.

[3] Michel Korinman, *Quand l'Allemagne pensait le monde*, Paris, Fayard, 1990.

[4] Cité par Michel Korinman, *op. cit.*

[5] *Ibid.*

- [6] *Ibid.*
- [7] Alfred Hettner, chef de file des géographes allemands, *La Paix et la géographie politique*, 1919, ; cité par Michel Korinman, *op. cit.*
- [8] Michel Korinman, *op. cit.*
- [9] Keiichi Takeuchi, « Géopolitique japonaise dans les années 1930-1940 », in Klaus Dobbs et David Atkinson, *Geopolitical Traditions*, Londres, Routledge, 2000.
- [10] Cité par Michel Foucher, *Fronts et Frontières*, Paris, Fayard, 1989.
- [11] *Ibid.*
- [12] *Ibid.*
- [13] *Ibid.*
- [14] *Ibid.*
- [15] *Ibid.*
- [16] *Ibid.*
- [17] Peter J. Taylor, *Political Geography*, Harlow, Longman, 1989.
- [18] Samuel Rosenman, *Working with Roosevelt*, New York, Harper, 1952, ; cité par M. Foucher, *op. cit.*
- [19] Cité par Philippe Moreau Defarges, « Géopolitique », in *Encyclopædia Universalis*
- [20] *Ibid.*
- [21] Voir Alexandre Defay, *Géopolitique du Proche-Orient*, Paris, Puf, 2004.
- [22] Nicholas Spykman, *America's Strategy in World Politics. The United States and the Balance of Power*, New York, Harcourt, 1942.
- [23] Jean Gottmann, *La Politique des États et leur géographie*, Paris, Armand Colin, 1952.
- [24] Michel Korinman, *op. cit.*
- [25] Paul Claval, *Espace et Pouvoir*, Paris, Puf, 1978.
- [26] Claude Raffestin et Paul Guichonnet, *Géographie des frontières*, Paris, Puf, 1974.
- [27] André-Louis Sanguin, *Géographie politique*, Paris, Puf, 1977.
- [28] Stéphane Rosière, *Géographie politique et géopolitique*, Paris, Ellipses, 2003.
- [29] Voir, par exemple, Aymeric Chauprade, *Géopolitique. Constantes et changements dans l'histoire*, Paris, Ellipses, 2003.

**Deuxième partie. La
géopolitique contemporaine :
nouvelles approches, nouveau
contexte**

Présentation de la deuxième partie

La géopolitique contemporaine : nouvelles approches, nouveau contexte

La géopolitique contemporaine se distingue de son « ancêtre » au point d'en apparaître antinomique. Elle a renouvelé ses approches et, tirant les leçons des dérives du passé, elle tente de se garder de généraliser et est attentive aux représentations des protagonistes et des observateurs engagés sur la scène géopolitique mais aussi de celles qu'elle se fait elle-même des situations qu'elle essaie d'analyser.

Par ailleurs, elle constate qu'aujourd'hui le politique façonne le milieu géographique, le cadre de vie, bien plus que l'inverse. Cela, bien sûr, parce que les progrès technologiques affranchissent le premier des contraintes du second. Et elle remarque que si, depuis un demi-siècle, les acteurs traditionnels de la scène géopolitique, les États, se sont multipliés, la globalisation économique et culturelle conduit à ce que quelques centres de décision politique – voire un seul – puissent décider du sort de la planète tout entière.

Chapitre III

Nouvelles approches

Comme la première partie de cet ouvrage a visé à le montrer, la réflexion géopolitique, de ses débuts jusqu'à son expulsion de la sphère universitaire après la Seconde Guerre mondiale, s'est focalisée sur les interactions entre le milieu naturel et la politique des États en mettant principalement l'accent sur l'influence du premier sur la seconde pour dégager des « lois » à portée universelle.

La géopolitique contemporaine, tout du moins dans l'approche qu'en fait la recherche universitaire, va se montrer tout à la fois plus scrupuleuse, plus curieuse et plus modeste.

Plus scrupuleuse, en insistant sur la nécessité de mieux la définir. À défaut de pouvoir bien la différencier de la géographie politique, comme certains continuent pourtant de le prôner, au moins s'accorde-t-on généralement à suivre le géographe et diplomate français Michel Foucher, l'un des pionniers de la « nouvelle » géopolitique, quand, dans *Fronts et Frontières*, il invite à ne pas en rester à la définition que donnent, encore aujourd'hui, les dictionnaires – le dictionnaire *Le Robert*, par exemple : « Étude des rapports entre les données naturelles de la géographie et la politique des États » – et à bien distinguer les trois registres de la géopolitique : la géopolitique comme *représentation* au sens que nous donnerons plus loin à ce terme ; la géopolitique comme *pratique*, c'est-à-dire celle qu'adoptent et mettent en œuvre, en jouant le plus souvent sur les représentations géopolitiques de leur peuple, les dirigeants des États ; la géopolitique comme *méthode*, c'est-à-dire celle des chercheurs, qui ne se limite pas « à l'étude des relations internationales ou interétatiques, qu'on prend souvent encore pour synonymes, puisqu'elle fait place à la structuration interne des États et nations, les frontières ayant ici un rôle évident d'interface » [1].

Plus curieuse, en insistant sur le fait que le politique contribue à façonner le milieu géographique au moins autant qu'il est façonné par lui mais aussi en montrant que ce « politique » n'est pas que l'affaire des États, et que les enjeux de pouvoir jouent à d'autres échelons, du local au mondial et dans d'autres champs que le politique :

l'économique, le culturel, etc.

Plus modeste, en ne prétendant plus établir des corrélations valables quels que soient le lieu et l'époque mais au contraire en soulignant la complexité des facteurs, en particulier de ceux ignorés par la « vieille » géopolitique, et la contingence de certains d'entre eux. Parmi les facteurs jusque-là ignorés ou sous-estimés, la « nouvelle » géopolitique a dévoilé l'importance des « représentations ».

I. Les représentations

Michel Foucher explicite la démarche qui a conduit à l'introduction de ce concept dans son ouvrage intitulé *La République européenne*, paru en 1998 : « Les géographes ont appris, à la suite des philosophes, le rôle des perceptions et des représentations, pour corriger l'orgueil de l'objectivité. » [2].

Comme le souligne un autre géographe français, Roger Brunet, l'imaginaire individuel et social est fasciné par les lieux : il s'approprie les lieux de l'enfance, les territoires parcourus, les espaces appris ; il comble les vides de l'ignorance et même invente des mondes destinés à nous faire espérer ou redouter : l'Éden, l'Eldorado, le Pays de cocagne, les Enfers ont été, eux aussi, précisément décrits et dûment cartographiés. Bref, l'imaginaire individuel et collectif produit ou reproduit des représentations, parfois profanes, sacrées souvent, de l'espace vécu.

Cela, parce que l'être humain n'est pas qu'un être social pour qui l'espace serait seulement fait pour se poser, circuler et agir ; il est aussi un être doué de mémoire – cette mémoire, comme le dit Marcel Proust dans *La Prisonnière*, « espèce de pharmacie, de laboratoire de chimie, où on met au hasard la main tantôt sur une drogue calmante, tantôt sur un poison dangereux ». Cette mémoire, appliquée aux lieux, signifie, comme le soulignait déjà Théodule Ribot, l'un des fondateurs de la psychologie moderne, qu'« on ne voit que ce qu'on regarde et on ne regarde que ce qu'on a déjà dans l'esprit ».

Ce qu'on a déjà dans l'esprit, c'est ce que nous y mettons et qu'on nous y met dès l'enfance : un sens historique donné à l'espace perçu : le sol devient natal, la terre devient celle des ancêtres, la patrie ; ainsi se dessinent une terre à soi, une terre aux siens, mais aussi des terres des autres : terres amies, terres hostiles, terres ennemies ; l'ennemi peut même être héréditaire. Bref, une somme d'informations, d'idées reçues

parce que pieusement transmises à l'âge le plus tendre, celui où se forgent les convictions les plus profondes, les premières croyances. L'école, avec, en particulier, son histoire, sa géographie, ses manuels, ses atlas et ses cartes murales où il n'y a pas, comme le dit Georges Perec dans *Espèce d'espace* : « Un espace, un bel espace autour de nous, il y a plein de petits bouts d'espaces [...] entourés d'un gros pointillé (d'innombrables événements, dont certains particulièrement graves, ont eu pour seule raison d'être le seul tracé de ce pointillé) et il a été décidé que tout ce qui se trouvait à l'intérieur de ce pointillé serait colorié en violet alors que tout ce qui se trouvait à l'extérieur serait colorié d'une façon différente et s'appellerait autrement. » L'école, donc, joue depuis plus d'un siècle dans nos pays un rôle crucial dans l'élaboration de nos cartographies imaginaires, la manière dont nous les hiérarchisons, la valeur affective que nous leur accordons. Les géographes allemands réunis en congrès à Leipzig en 1921 ne s'y trompent pas quand ils adoptent, à l'unanimité, la motion suivante : « Le congrès des géographes demande, dans un souci patriotique, que les territoires arrachés au Reich par le traité de Versailles, colonies incluses, continuent de figurer sur les atlas et cartes dans leur relation à l'espace germanique. Seuls les ouvrages où ce sera le cas devront être utilisés dans l'enseignement à tous les niveaux. »

Ainsi se mettent en place des représentations géopolitiques telles que chacune, comme Michel Foucher [3] l'affirme, constitue « une combinaison sélective d'images empruntées à diverses catégories du champ sociohistorique propre au groupe qui la produit, et qui sont recomposées de manière à former un ensemble spatial dont la dénomination est à la fois le symbole et le slogan d'un projet politique en principe cartographiable. Il a valeur d'icône et exprime un grand dessein ».

Deux termes de cette définition sont particulièrement importants : *dénomination* et *cartographiable*, car les choix des noms de lieux, de villes et d'États ne sont pas innocents, et la confection des cartes, mentales et matérielles, non plus.

1. Dénominations

Francis Bacon, en 1603, au moment de la réunion de l'Angleterre et de l'Écosse, propose au souverain Jacques I^{er} de nommer son royaume élargi « Grande-Bretagne » en affirmant : « Le nom produit beaucoup d'impression et d'enchantement. »

Le choix des noms de lieux traduit en effet souvent des arrière-

pensées : ambitions, revendications des uns, frustrations, dénégations des autres : la Manche des Français est l'« English Channel » des Anglais, le golfe Persique des Iraniens est le golfe Arabe des... Arabes, le golfe Arabe-Persique de ceux qui ne veulent fâcher personne, aujourd'hui le « Golfe » tout court... La dénomination des États traduit, par le choix du nom et des qualificatifs qui l'accompagnent éventuellement, les mêmes arrière-pensées : la Haute-Volta est ainsi devenue, en 1984, le Burkina Faso, « la patrie des hommes intègres » ; la colonie belge du Congo est devenue l'ex-Congo belge après l'indépendance, puis le Zaïre à partir de 1965, pour être, depuis 1997, la République démocratique du Congo. Les qualificatifs ont aussi leur importance : un État peut être « populaire », « démocratique », « socialiste » ou ne plus l'être, mais il peut aussi être « islamique » ou « arabe ».

Inversement, d'autres peuvent lui dénier le nom ou les qualificatifs dont il s'est doté : cinquante ans après la création de l'URSS, le général de Gaulle ne la désigne pas autrement que sous l'appellation de Russie ; la République démocratique allemande du temps de son existence (1949-1990) n'était pour beaucoup d'Occidentaux que l'« Allemagne de l'Est ». Ces querelles sont toujours actuelles : ainsi celle qui oppose la Grèce à l'un de ses voisins septentrionaux à qui elle dénie le droit d'utiliser le nom de Macédoine au prétexte d'un droit d'antériorité sur ce qu'elle considère comme le nom attaché à l'un de ses plus glorieux héros *nationaux* : Alexandre le Grand. Comme le précise l'ONU : « L'Assemblée générale a admis le 8 avril 1993 aux Nations unies l'État provisoirement dénommé à toutes fins à l'Organisation des nations unies "ex-République yougoslave de Macédoine" en attendant que soit réglée la divergence qui a surgi au sujet de son nom. »

Ces enjeux symboliques concernent aussi les noms des villes, et cela très tôt : lorsque l'empereur Hadrien mate la révolte juive de 135, il interdit non seulement aux Juifs l'accès à leur ville sainte, mais en fait disparaître le nom : Jérusalem devient pour de longs siècles « Aelia Capitolina ». Ce changement du nom de la ville vise à manifester une rupture, une appropriation que ses auteurs veulent affirmer comme définitives : c'est ainsi le cas lors d'épisodes révolutionnaires. Après 1789, près de 3 200 villes et villages français changent de nom. Tout ce qui rappelle l'Ancien Régime, la noblesse et la religion est banni : Bourg-la-Reine devient Bourg-Égalité ; Château-Thierry, Égalité-sur-Marne ; Pont-l'Évêque, Pont-Libre.

Les villes « récalcitrantes » sont rebaptisées : Lyon est ainsi renommée « Ville affranchie » en 1793. La révolution soviétique procédera de

même, souvent par le truchement de ses héros : Leningrad, Stalingrad, Stalinabad, etc. Le choix du toponyme peut aussi servir à affirmer l'identité nationale globalement comme dans le cas de Brasília ou à travers sa composante jugée majeure comme pour Islamabad. D'une manière générale, il s'agit bien de traduire la revendication d'une appartenance et, de ce fait, les toponymes vont changer selon les aléas de cette dernière. Ainsi les villes de l'ex-URSS ont-elles retrouvé leur appellation d'avant 1917 comme celles de France l'avaient fait après 1794. Ainsi encore, la « Nouvelle-Angoulême » française devenue la « Nieuw-Amsterdam » des Hollandais puis la « New York » des Anglais et enfin des Américains ou plus récemment les villes d'Algérie rebaptisées après l'indépendance (Skikda, ancienne Philippeville, par exemple). On peut également évoquer les villes que les revendications identitaires régionalistes conduisent à porter une double appellation (Quimper/Kemper).

Comme Michel Foucher [4] l'avait déjà signalé, on doit aussi noter que la dénomination d'ensembles régionaux traduit les enjeux sous-jacents que perçoivent ceux qui la créent : par exemple, celle de « Grand Moyen-Orient », forgée récemment par l'Administration américaine.

2. Cartographies : cartographies imaginaires, cartes matérielles

Là aussi, la réflexion géopolitique contemporaine veut retenir les leçons du passé. Pour cela, elle veille à tenir compte de ce que des manipulations de l'outil cartographique sont possibles sur deux plans : sur celui des représentations mentales que nous appellerons les « cartographies imaginaires » et sur celui des cartes matérielles, les cartes du supposé « réel ».

A) Les cartographies imaginaires

La carte est en effet un instrument redoutable quand l'imagination s'en empare : « Je vois en imagination la carte qui sera accrochée le jour venu dans chaque classe palestinienne, et qui comportera trois lignes : la ligne rouge marquera les frontières de la Palestine du temps du mandat de 1948, de la mer jusqu'au Jourdain ; la ligne verte marquera le territoire de la Cisjordanie et de Gaza jusqu'à 1967 (seulement 22 % par rapport à la carte du mandat), et la ligne noire marquera la frontière du statut final. Ce sera une frontière monstrueuse qui entrera comme autant de poignards dans le corps de l'État

palestinien. » [5]. On imagine en effet, sans peine, l'effet d'un tel tracé sur l'imaginaire des enfants palestiniens.

Ce processus d'élaboration des cartographies imaginaires se poursuit, bien sûr, par les lectures, le cinéma, la télévision, la publicité, tout ce qui fournit de l'imagerie à élaborer ou prête à consommer.

Mais les représentations sont le plus souvent solidement établies, affichées ou masquées, conscientes ou non, dès l'entrée dans l'âge adulte : « On se souvient à quel point les représentations du monde se mettent durablement en place durant ces années de formation – voir l'engouement pour les nouveaux pays industrialisés d'Asie, sujets classiques du baccalauréat –, qui ont ensuite inspiré l'imagerie de bien des décideurs de l'économie. » [6].

Ainsi chacun hérite-t-il de son histoire personnelle et familiale, tire de l'histoire du groupe dont il partage la mémoire collective des cartographies imaginaires. Quelle que soit leur échelle, elles étendent ou elles rétrécissent, elles valorisent ou elles minorent, elles ignorent ou elles inventent les espaces du réel. Elles ne sont jamais innocentes : elles attribuent, en quelque sorte, un coefficient de sympathie. Elles déterminent autant qu'elles illustrent l'hostilité, la répulsion, l'indifférence, l'admiration, voire la passion, selon les cas, que les espaces du réel lui inspirent.

On se fait ou l'on ne se fait pas une certaine idée des espaces pour s'y identifier ou non. Le général de Gaulle débute ainsi ses *Mémoires de guerre* : « Toute ma vie, je me suis fait une certaine idée de la France. Le sentiment me l'inspire aussi bien que la raison. Ce qu'il y a, en moi, d'affectif imagine naturellement la France, telle la princesse des contes ou la madone aux fresques des murs comme vouée à une destinée éminente et exceptionnelle... » Et il ajoute : « Cette foi a grandi en même temps que moi dans le milieu où je suis né. Mon père, homme de pensée, de culture, de tradition, était imprégné du sentiment de la dignité de la France. Il m'en a découvert l'Histoire. »

Vision totalement différente dans *Le Premier Homme*, roman autobiographique inachevé d'Albert Camus : « [...] cette notion de patrie était vide de sens pour Jacques, qui savait qu'il était Français, que cela entraînait un certain nombre de devoirs, mais pour qui la France était une absente dont on se réclamait et qui vous réclamait parfois, mais un peu comme le faisait ce Dieu dont il avait entendu parler hors de chez lui et [...] sur qui on ne pouvait influencer mais qui pouvait tout, au contraire, sur la destinée des hommes... »

C'est que nous ne sommes pas chez les de Gaulle, ici. Comme le souligne A. Camus, un peu plus haut dans le roman : « La mémoire des pauvres déjà est moins nourrie que celle des riches, elle a moins de repères dans l'espace puisqu'ils quittent rarement le lieu où ils vivent, moins de repères aussi dans le temps d'une vie uniforme et grise. » Et les moyens d'imaginer le monde sont effectivement bien réduits : « Sa mère [...] savait seulement qu'elle vivait sur la terre près de la mer, que la France était de l'autre côté de cette mer qu'elle non plus n'avait jamais parcourue, la France étant d'ailleurs un lieu obscur, perdu dans une nuit indécise où l'on abordait par un port appelé Marseille qu'elle imaginait comme le port d'Alger, où brillait une ville qu'on disait très belle et qui s'appelait Paris [...] des autres pays, le nom la frappait parfois sans qu'elle puisse le prononcer correctement [...] la Russie était comme l'Angleterre un nom difficile [...] et elle n'aurait jamais pu former les quatre syllabes de Sarajevo. »

B) *Les cartographies matérielles*

Dans l'élaboration des cartographies imaginaires, les cartes matérielles jouent, comme nous venons de le rappeler, un rôle crucial. Mais elles sont aussi, en elles-mêmes, des instruments au service des rivalités de pouvoir. C'est bien pourquoi leur élaboration a d'abord relevé, à l'âge de la formation des États-nations, des militaires (les cartes d'état-major) et pourquoi certains États en ont restreint la diffusion au seul bénéfice de leur appareil. Mais c'est aussi pourquoi leur confection – choix des projections, des échelles, des données cartographiées ou non, etc. –, leur précision et leur présentation doivent être déchiffrées. Les cartes « doivent être interprétées, en seconde lecture, comme des symptômes de projets, d'objectifs, de stratégie » [7], car, dans un épisode militaire ou une négociation – comme celle d'Oslo entre Israéliens et Palestiniens –, celui qui détient les « meilleures » cartes – dans ce cas, les Israéliens – dispose d'un atout décisif.

L'analyse des dénominations, des cartographies imaginaires et des cartographies matérielles (leur abondance ou non, la fréquence de leur emploi et les formes que prend celui-ci) conduit à une typologie des représentations. On peut, en effet, observer que certains espaces sont surreprésentés par rapport aux enjeux objectivement mesurables comme le Proche-Orient tandis que d'autres sont, sur la base des mêmes critères, sous-représentés, comme, par exemple, la quasi-totalité du continent africain. On peut également noter que certains espaces ont des représentations floues, faute de limites et d'un contenu aisément appréhensibles par la carte comme par l'esprit, comme l'Europe, tandis qu'au contraire d'autres sont facilement saisissables

par ce dernier comme, par exemple, des États dont la forme ou la position se symbolisent commodément : la « botte italienne », l'« hexagone français », l'« empire du Milieu ».

C'est par la confrontation de ces représentations, représentations de soi, représentations de l'Autre, d'abord entre elles, puis avec les données que fournissent la géographie, l'histoire mais aussi les sciences politiques, l'anthropologie, la sociologie, etc., que la géopolitique contemporaine peut prétendre faire œuvre utile et ne pas retomber dans les errements de celle qui l'a précédée.

II. La sédimentation des politisations successives de l'espace

« Ce sont les hommes nouveaux de l'Empire qui croient aux commencements immaculés, aux nouveaux chapitres, aux pages blanches ; je continue tant bien que mal l'histoire ancienne, espérant qu'elle me révélera avant de s'achever ce qui a pu me faire croire qu'elle en valait la peine. » [8].

En effet, les États-nations, pas plus au cours de leur constitution hier que maintenant, et les nouveaux acteurs de la géopolitique mondiale aujourd'hui ne trouvent dans le milieu géographique un terrain composé seulement d'atouts ou d'obstacles naturels, orographiques, hydrographiques et climatiques. Ils y rencontrent aussi les traces rémanentes laissées par des pouvoirs précédents. Un exemple anecdotique, mais éclairant, de ce phénomène est celui du réseau ferré français : partout, en France, les trains roulent à gauche sauf en Alsace et en Lorraine du Nord, cela parce qu'après l'annexion allemande de 1871, dans une démarche plus symbolique que pratique, le Reich dont les trains circulaient à droite a inversé le sens de circulation en Alsace-Lorraine. En 1918, la France a renoncé à un nouveau changement.

De manière beaucoup plus générale, la plupart des États doivent, parfois à leur corps défendant, composer avec l'héritage *matériel* légué par leurs prédécesseurs. Tout d'abord, celui, immédiat et parfois durable, au lendemain des guerres et conflits, de l'espace de la guerre : champs de mines, ruines, mur de l'Atlantique, etc., mais également celui laissé en matière de langue administrative, de découpage territorial, de droit du sol, de voies de communication, etc. Ils

trouvent aussi, et peut-être plus encore, l'héritage *idéal*, empreinte laissée sur les esprits (mœurs et coutumes), sur l'inconscient collectif, cet héritage fût-il lointain comme celui de l'Empire romain pour toute l'Europe occidentale, ancien comme celui de l'occupation musulmane pour l'Espagne, plus récent, comme celui de l'Empire ottoman pour les Balkans et le Proche-Orient, encore plus récent comme celui des puissances coloniales pour leurs anciennes possessions ou très récent comme celui de la RDA pour l'Allemagne réunifiée ou de l'URSS pour les pays Baltes.

Notes

- [1] Michel Foucher, *op. cit.*
- [2] Michel Foucher, *La République européenne : entre histoires et géographies*, Paris, Belin, 1998.
- [3] Michel Foucher, *Fronts et Frontières*, *op. cit.*
- [4] Michel Foucher, *op. cit.*
- [5] Ouri Avnéri, in *Maariv*, 28 septembre 1999.
- [6] Michel Foucher, *La République européenne...*, *op. cit.*
- [7] Michel Foucher, *Fronts et Frontières*, *op. cit.*
- [8] Joseph-Michaël Coetzee, *En attendant les Barbares*, Paris, Le Seuil, 1987.

Chapitre IV

Un nouveau contexte, la politisation contemporaine de l'espace

I. Fragmentation

Il faut tout d'abord constater une formidable fragmentation de l'espace politique mondial depuis 1945. Cette année-là, 51 États signent la charte de l'ONU et en sont donc membres fondateurs. En 1964, l'ONU compte 104 membres ; en 1978, la barre des 150 États membres est franchie. Aujourd'hui, l'ONU en compte 193. L'évolution de ces chiffres traduit bien les grandes étapes de cette fragmentation : la fin et le démantèlement des empires coloniaux européens dans les années 1960 et au début des années 1970, puis la dislocation de l'URSS et celle de la Yougoslavie dans les années 1990 (la « Serbie et Monténégro » entre en 2000 puis après que le Monténégro se soit séparé de la Serbie au printemps 2006, ce dernier devient le 26 juin de la même année le 192^e État membre de l'ONU). Enfin, avec la partition du Soudan (début d'une fragmentation politique accrue du continent africain ?), la République du Sud-Soudan a fait son entrée à l'ONU le 14 juillet 2011.

1. La fin des empires coloniaux

Les moyens d'information et de communication qui avaient permis aux puissances européennes d'asseoir leur autorité sur leurs empires ont été, peu à peu, utilisés, dans les années 1920 et 1930, par les élites locales, souvent formées à leur emploi par le colonisateur lui-même, pour faire reconnaître l'iniquité du système colonial et faire partager leur aspiration à l'indépendance par les populations colonisées. Déjà contestées avant la Seconde Guerre mondiale, les puissances coloniales européennes sortent trop affaiblies du conflit pour pouvoir résister, même quand elles s'entêtent comme la France en Indochine puis en

Algérie, à la volonté d'émancipation des populations colonisées, volonté encouragée et soutenue par les nouvelles grandes puissances, États-Unis et URSS. Mais, très souvent, les États issus de la décolonisation présentent deux caractéristiques qui génèrent nombre des problèmes géopolitiques actuels. D'une part, la période coloniale a entraîné des bouleversements démographiques et économiques qui ne permettent pas à ces États, bâtis sur le modèle des États-nations européens, d'exercer pleinement leur souveraineté, notamment économique. La mondialisation en cours complique encore un peu plus la situation en contraignant ces États à entrer dans une compétition économique généralisée à l'échelle de la planète sans avoir eu ni le temps ni les moyens de s'y préparer (si tant est qu'ils en aient eu au départ, en termes de ressources naturelles et humaines, les possibilités). Condamnés à subir, leur dépendance est la conséquence de « l'impérialisme sans empire », dont elle alimente le volet économique (voir plus loin). D'autre part, ces États ont hérité des frontières fixées par les colonisateurs. Or, ces frontières ont, bien sûr, été établies sur la base exclusive des intérêts de ces derniers, soit qu'elles correspondent aux besoins de leur administration territoriale pour ce qui était des frontières intérieures à chaque empire, soit qu'elles coïncident avec les limites entre empires, elles-mêmes fruits des seuls rapports de force entre puissances européennes. En conséquence, ces frontières enserrant des populations qui n'aspiraient pas forcément à vivre ensemble, sous l'empire d'une même loi. Aussi sont-elles contestées, de l'intérieur et de l'extérieur, de manière récurrente, entretenant, elles aussi, le phénomène géopolitique de « l'impérialisme sans empire ».

2. La disparition de l'URSS

En 1945, Staline a, peu ou prou, « rendu » à l'URSS les frontières de l'Empire tsariste. Mieux, il va la nanter à l'Ouest, de 1945 à 1949, d'un glaciaire de républiques « populaires » vassales s'avancant profondément jusqu'au cœur du continent européen. Mieux encore, en dotant l'URSS de l'arme atomique et en faisant jeu quasi égal avec les États-Unis dans la course aux armements, il crée une situation géopolitique inédite : la politique des blocs, celle d'un jeu à deux avec les États-Unis, avec un premier scénario qui est celui de la guerre froide que ses successeurs entretiennent jusqu'au début des années 1960 pour passer ensuite à celui dit de la détente jusqu'au début des années 1980. On assiste alors à une nouvelle reprise de la course aux armements entre les deux « supergrands », course que l'URSS ne peut plus économiquement et peut-être aussi culturellement affronter. Cette

situation contribue, aux côtés de facteurs internes (arrivée de M. Gorbatchev au pouvoir en mars 1985, catastrophe de Tchernobyl en avril 1986 qui met cruellement en évidence le délabrement de l'économie et la désorganisation de la bureaucratie soviétique) et externes (échecs militaires en Afghanistan, chute du mur de Berlin et émancipation de l'Europe de l'Est), à ce qui a été décrit comme une implosion de l'URSS. Celle-ci se produit en 1991 : au mois d'août, chacune des 15 républiques qui formaient l'URSS proclame son indépendance. Au mois de décembre, un replâtrage sous forme d'une Communauté des États indépendants (CEI) réunissant 12 des 15 républiques (les trois manquants étant les États baltes) est officialisé.

D'un point de vue géopolitique, ce replâtrage ne pouvait faire illusion : la donne géopolitique créée par la disparition de l'URSS a bouleversé de manière durable le jeu des relations internationales comme le confirmait, en 2002, Hubert Védrine, ministre français des Affaires étrangères de 1997 à 2002 : « La césure la plus importante dans l'histoire récente du monde reste la charnière 1990-1991, la fin de l'URSS et donc la fin du monde bipolaire. » [1]. Ce bouleversement a joué sur deux plans.

Les États-Unis se retrouvent sans rival militaire crédible à l'échelle de la planète et même sans que le reste du monde puisse, à travers les institutions supranationales ou l'ONU, faire contrepoids à leur puissance économique et militaire pour les conduire à composer et à accepter une gestion « multipartite » des questions internationales. Le monde est bien entré, en 1991, dans l'ère de l'« hyperpuissance » que nous évoquerons plus loin, même si, de leur plein gré, les États-Unis, jusqu'en 2000 et l'élection du président Bush, ont continué de jouer le jeu du multilatéralisme. Depuis, ils s'en sont clairement affranchis.

Par ailleurs, dans ce qui constituait les périphéries asiatiques de l'URSS, la paix civile n'était garantie que par l'encadrement politique strict des populations par le Parti, un quadrillage militaire et policier rigoureux et la menace de sanctions individuelles ou collectives (déportations de masse sous Staline, par exemple) sans appel. La disparition de l'URSS et le démantèlement de ses structures répressives ont libéré les forces centrifuges qui s'exerçaient déjà au temps de l'Empire russe et dont les ressorts ethniques et religieux n'avaient pas été brisés, en particulier dans le Caucase. Se sont développés depuis autant de phénomènes, décrits plus loin, dits de « balkanisation » ou de « libanisation » qui se traduisent par autant de conflits locaux, non seulement déstabilisateurs au niveau régional (Géorgie, Azerbaïdjan, Arménie), mais aussi, quand leurs enjeux réels et symboliques sont de portée mondiale, créateurs de tensions dans les relations

internationales comme c'est le cas du conflit en Tchétchénie.

3. L'éclatement de la Yougoslavie

La Fédération yougoslave n'a pas résisté à l'effondrement du bloc communiste de l'Europe de l'Est, même si elle avait adopté, sous la férule du maréchal Tito, une posture de « non-alignée ». Les républiques qui la composaient, abritant des populations de langues, de cultures, de religions différentes, en affirmant leur légitimité, dans les frontières qui leur étaient jusque-là assignées, sur la base de l'identité majoritaire, ont déclenché de violents et sanglants conflits qui ont d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, fait resurgir le terme de « balkanisation ».

D'une façon générale, ces nouveaux États, issus de la décolonisation, de la dislocation de l'URSS et de la Yougoslavie, ont pris pour modèle celui de l'État-nation européen, se dotant de tous les attributs matériels et symboliques de ce dernier, mais dans des frontières fixées par la souveraineté antécédente. Or, ces frontières reflétaient les rapports de force que celle-ci entretenait avec les populations jusque-là soumises ou ceux, comme nous l'avons dit, qu'elle avait établis avec d'autres puissances au moment de l'établissement de ces frontières bien plus que les aspirations des populations concernées à vivre ou à ne pas vivre dans ce cadre territorial. Se posent donc, pour beaucoup de ces nouveaux États, des problèmes de légitimité : une légitimité proclamée haut et fort par le pouvoir en place qui va utiliser tous les moyens dont il dispose : moyens symboliques (drapeau, hymne national, héros nationaux, par exemple héros de l'indépendance, etc.), moyens matériels civils (administration, enseignement, médias audiovisuels, etc.), pour créer un sentiment national qui transcende les appartenances ethniques et religieuses, et moyens militaires pour se faire respecter et craindre en interne comme par ses voisins. Mais cette légitimité est très souvent contestée de l'intérieur par des candidats au pouvoir manipulant les sentiments ethniques et religieux de la population, sur fond de misère persistante pour le plus grand nombre, de telle ou telle partie du territoire. Des candidats généralement appuyés de l'extérieur par un ou des pouvoirs voisins, eux-mêmes parfois soumis aux mêmes problèmes sur leur propre territoire. Ces candidats sont soutenus ou, au contraire, combattus, ouvertement ou en sous-main, par les anciennes puissances coloniales et les autres puissances du moment.

Ces contestations de frontières, ces querelles et ces conflits, parfois terriblement sanglants, de pouvoir pour des territoires ont rappelé, dès

les années 1960-1970, la permanence des rivalités de pouvoir sur l'espace territorial ; et cela, même à ceux qui croyaient ces dernières abolies par la politique des blocs et l'équilibre de la terreur nucléaire ou encore à ceux qui, par conviction idéologique, les croyaient dépassées. Ce constat n'est évidemment pas étranger à la résurgence de la réflexion géopolitique.

La fragilité structurelle et l'instabilité politique des nouveaux venus à la souveraineté nationale depuis les années 1960 se trouvent aggravées par le phénomène dit de mondialisation ou de globalisation qui, comme ces néologismes le signifient, touche tous les États de la planète mais qui, pour la plupart des nouveaux venus sur la scène géopolitique, se traduit par une nouvelle « dynamique » géopolitique, celle de l'« impérialisme sans empire », que nous aborderons dans la dernière partie de cet ouvrage.

II. Mondialisation, globalisation

Depuis les années 1970, on assiste à un développement rapide des outils et des activités économiques et culturelles qui échappent *de facto* au contrôle des États-nations et qui sortent ainsi du cadre traditionnel de leurs relations.

Si les États-nations pouvaient contrôler l'emploi des premiers instruments de communication et d'information modernes, s'arrogeant souvent le monopole du télégraphe, du téléphone, de la radio puis de la télévision, trois progrès technologiques vont leur compliquer la tâche :

- la communication satellitaire avec le lancement du premier satellite de communication Telstar 1, depuis le cap Canaveral, le 10 juillet 1962, lancement qui ouvre l'ère de la mondovision et, à terme, celle des chaînes d'information continue à diffusion planétaire, mais aussi de la géolocalisation ;
- le développement de la téléphonie mobile : début 2014, la planète compte autant d'abonnés à la téléphonie mobile que d'habitants (7 milliards).
- le développement de l'Internet depuis la fin du siècle dernier : si, en 1989, seulement 100 000 ordinateurs sont connectés et 10 000 000 le sont en 1996, fin 2013, l'Internet compte près de trois milliards d'utilisateurs soit plus de 40 % de la population

mondiale.

Les internautes sont de plus en plus nombreux à se connecter non plus seulement *via* un ordinateur mais *via* les téléphones mobiles « intelligents » et les tablettes électroniques, ce qui provoque, outre une multiplication des activités économiques transnationales, un développement des échanges idéels, à travers notamment de nouvelles formes de réseaux sociaux (Facebook a plus d'un milliard d'utilisateurs actifs, Twitter diffuse 500 millions de messages par jour, etc.) susceptibles de se muer en forums de contestation du pouvoir politique, phénomène qu'accélérala réalisation des projets en cours d'un Internet hors de tout contrôle étatique.

Parallèlement, on observe une multiplication et un renforcement de structures à vocation mondiale (ONG, d'une part ; organisations intergouvernementales, d'autre part) qui complexifient le jeu des relations politiques internationales.

Ce mouvement de mondialisation ou de globalisation des échanges matériels et immatériels signifie donc que « l'État n'est plus le siège unique de la souveraineté et de la normalité qui l'accompagne » [2].

Ce processus pourrait laisser croire à une neutralisation des territoires par les nouvelles technologies de communication et de contrôle globaux et par l'émergence de normes langagières (l'anglo-américain) et culturelles communes à l'échelle mondiale.

En fait, la mondialisation économique et culturelle complexifie bien plus qu'elle n'abolit la géopolitique en introduisant, aux côtés des États-nations, de nouveaux acteurs dans le jeu des rivalités de pouvoir sur l'espace et en suscitant l'apparition de territoires qui ne sont plus seulement nationaux, mais aussi supra- et subnationaux où ces rivalités jouent. Aussi parle-t-on désormais de *géoéconomie* et de *géoculture*, entendues ici comme parties neuves mais intégrantes de la géopolitique contemporaine. Plus généralement, compte tenu de ces effets de la mondialisation, de la multiplication des flux économiques, d'informations et de communications à l'échelle de la planète, est-on conduit à parler des espaces plutôt que des territoires de la géopolitique.

1. Économie mondialisée et géoéconomie

La constitution de groupes dits multinationaux, en fait transnationaux, dans la première moitié du xx^e siècle avait conduit ces derniers, par exemple les « majors » de l'industrie pétrolière, à mettre en place des stratégies planétaires. Mais ils étaient peu nombreux à pouvoir et devoir le faire. La mondialisation des années 1970 généralise le phénomène. Désormais, les entreprises, dotées, sauf à de rares exceptions, d'un actionnariat international (près de la moitié du capital des entreprises cotées au Cac 40 de la Bourse de Paris est entre des mains étrangères, principalement des fonds de pension anglo-saxons), subissent un étalonnage mondial de leur rentabilité. Pour faire face aux exigences de leur actionnariat, les firmes utilisent des stratégies territoriales que facilitent désormais les technologies de la mondialisation. Ainsi les entreprises vont-elles rechercher pour la localisation de leur siège social le meilleur environnement fiscal et bancaire à qualité de personnel d'encadrement équivalente, sans considération déterminante pour leur lieu de naissance capitalistique. Pour leurs activités de production, leur objectif – le plus bas coût salarial possible pour un type d'activité donné – suppose, pour choisir une localisation, de prendre en compte non seulement le coût horaire du travail, mais aussi la législation sociale du pays envisagé (durée légale du travail, niveau de protection sociale, droits syndicaux, etc.) et la capacité de celui-ci à faire respecter la taille du réservoir de main-d'œuvre pour anticiper les risques de hausse des rémunérations si celui-ci venait à se tarir, enfin la qualité professionnelle des travailleurs (formation professionnelle mais aussi assiduité, docilité, etc.). À partir de ces critères, l'entreprise va choisir des implantations non plus seulement pour l'extension de ses activités, mais aussi pour délocaliser ces dernières, au gré de l'évolution de ces critères, des pays traditionnellement à haut niveau de rémunération (États-Unis, Allemagne, France, par exemple) vers des pays à plus bas coût salarial pour une qualité de production équivalente. Mais ce phénomène s'étend désormais aussi à des pays qui furent considérés comme des pays à main-d'œuvre bon marché où les multinationales s'étaient implantées pour cette raison au début de la mondialisation (la Corée, le Portugal ou l'Irlande naguère) au bénéfice de plus « compétitifs » à présent qu'eux comme la Chine ou l'Inde.

L'intensité du débat sur les délocalisations, par exemple en France et en Allemagne aujourd'hui, met en lumière combien les États qui les subissent sont impuissants à contrecarrer ces stratégies territoriales surtout quand elles sont mises en œuvre par des mégagroupes dont la puissance financière est supérieure à la leur : « Dix entreprises géantes ont un chiffre d'affaires supérieur à l'addition du PNB de 164 membres des Nations unies. » [3].

Ces États sont d'autant plus impuissants que la plupart d'entre eux se sont engagés, de gré ou de force, dans des stratégies de rapprochement politico-économique à l'échelle régionale et au niveau mondial. Pionniers en la matière, les six États fondateurs de l'Union européenne avaient, entre autres, un objectif géopolitique : éliminer une des causes majeures de tensions et de conflits entre eux, en créant un marché commun et des solidarités économiques et monétaires pour déboucher sur une union politique, le tout supposant des abandons de souveraineté aux instances communautaires [4]. Plus limitées dans leur objectif, d'autres ententes régionales n'ont comme but que de libéraliser et de faciliter les échanges entre leurs membres, comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) entré en vigueur en 1994 ou comme le Mercosur qui lie, depuis 1995, le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. De plus, la plupart des États appartiennent à des organisations qui, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire internationale, l'OMC (Organisation mondiale du commerce), augmentent les limites mises à leur capacité à s'opposer individuellement à la géoéconomie des entreprises. Enfin, les États doivent composer avec les mouvements « altermondialistes » et les structures qu'ils ont su créer, comme le « Forum social mondial » annuel lancé à Porto Alegre (Brésil) en 2001, qui contestent la mondialisation et dénoncent ses conséquences sociales et culturelles, surtout sur les pays les plus pauvres. Car, bien sûr, les retombées de la mondialisation ne sont pas les mêmes selon les pays. Aussi celle-ci provoque-t-elle, comme le souligne I. Wallerstein [5], une nouvelle donne géopolitique, à base géoéconomique, en générant deux types d'affrontement.

Un premier type d'affrontement concerne les différents centres de l'accumulation capitaliste (les États-Unis, l'Europe de l'Ouest, le Japon et l'Est asiatique) pour le contrôle des activités à plus fort taux de profit. Depuis trente ans, l'Europe (dans les années 1970) puis le Japon (dans les années 1980) et enfin les États-Unis (à la fin des années 1990) l'emportèrent successivement dans cette lutte. C'est aujourd'hui le tour de la Chine et dans une moindre mesure des autres grands pays émergents (Brésil et Inde). Un combat qui se poursuit sur tous les terrains et dans tous les secteurs qui paraissent décisifs pour se maintenir dans ce cercle des États du commandement économique mondial : politiques publiques de recherche civile et militaire, stratégies pour former et attirer les meilleurs étudiants et les meilleurs chercheurs, ce *brain drain* des uns qui est « la fuite des cerveaux » des autres, manœuvres pour obtenir l'implantation des grands équipements internationaux de recherche comme celui consacré à la recherche sur la fusion nucléaire (programme ITER) que se sont

disputés la France soutenue par l'Union européenne et le Japon soutenu par les États-Unis. Pressions et menaces de mesures de rétorsion économiques ou financières, comme celles exercées par les États-Unis sur Israël pour le dissuader d'autoriser sa compagnie aérienne, « El Al », à acquérir des avions européens Airbus. Comme F. Mitterrand le confiait au journaliste Georges-Marc Benamou, en octobre 1994 déjà : « La France ne le sait pas, mais nous sommes en guerre avec l'Amérique [...]. Oui, une guerre permanente, une guerre vitale, une guerre économique, une guerre sans mort. Apparemment. » [6]. En 2011, les choses ne semblaient pas avoir changé : à l'été, dans la tourmente financière qui agite alors les grandes places boursières, la présidente du patronat français parle « d'une "orchestration" outre-Atlantique des difficultés de l'Europe » [7].

Le second type d'affrontement est celui qui oppose le centre et la périphérie, ce qu'il est convenu d'appeler le Nord et le Sud ; le Nord, divisé quand il s'agit du partage des activités de commandement économique, refaisant son unité quand il est question d'un partage plus équitable des ressources et des profits entre lui et le reste du monde, le Nord n'acceptant des régions de la périphérie qu'une chose, et encore : qu'elles « accueillent » ses industries de main-d'œuvre à faible valeur ajoutée ou dangereuses pour ses populations et son environnement, celles dont il tolère qu'elles soient délocalisées. Ainsi se dessine une géopolitique qui distingue, par le truchement de la puissance exprimée en termes de commandement économique et financier, des pays dominés, des pays dominants et, parmi eux, l'« hyperpuissance » américaine.

À cette géoéconomie d'une mondialisation « au grand jour » s'ajoute celle, souterraine, des trafiquants internationaux et du crime organisé qui déploient leurs juteuses affaires (drogue, prostitution, fraude, racket, corruption, etc.), en pleine expansion (leur chiffre d'affaires mondial équivaldrait au PNB de l'Italie [8]), à l'échelle mondiale selon des stratégies territoriales élaborées qui jouent des abandons, volontaires ou non, de souveraineté nationale et des lacunes des organisations supranationales censées les compenser. Ainsi, une florissante géoéconomie dissimulée, avec ses stratégies, détermine, elle aussi, par ses flux et ses réseaux, de nouvelles catégories géopolitiques : États complices, États complaisants (« les paradis fiscaux »), États cibles, permissifs ou intransigeants.

2. Culture, cultures, géoculture

Comme le soulignait déjà François Roche [9], la culture constitue un incontestable amplificateur de dynamique géopolitique « dans la mesure où elle crée un enracinement matériel (paysages, urbanisme, “lieux de mémoire”, monuments, musées, bibliothèques) et bâtit des images. Par ses effets endogènes (image réfléchie), elle soude le groupe ; par ses effets exogènes (image projetée), elle détermine dans les groupes amis ou ennemis des perceptions (ou réceptions) constitutives du sentiment de rapport de force ».

En effet, à la fin du xix^e siècle, les États-nations européens qui ont mis la culture à contribution pour la confection de représentations d’eux-mêmes, généralement en porteurs plus légitimes que tout autre des valeurs de la « Civilisation », entreprennent de les employer comme matériau d’une stratégie d’influence dans le jeu géopolitique. Un matériau qui va servir à élaborer « une politique culturelle extérieure » que mettent en œuvre les ambassades mais aussi des établissements spécialisés – comme les Alliances françaises, initiative associative lancée dès 1883 – chargés de diffuser la langue et la culture du pays émetteur ou d’assurer la présence de ses chercheurs. Le choix de l’implantation de ces centres culturels ou de recherche en traduit bien la portée géopolitique : par exemple, à la fin du xix^e siècle, à Jérusalem, les États qui entendent conserver ou jouer un rôle au Proche-Orient – la France et l’Allemagne mais aussi l’Italie et la Russie – se livrent à une véritable concurrence sur le terrain de la présence culturelle *via* les établissements qu’ils y bâtissent.

La compétition redoublée dans l’entre-deux-guerres, qui tourne à la propagande agressive de la part des États totalitaires, explique, au moins en partie, qu’au lendemain du conflit, dans ce domaine-là aussi, le discours change : la culture ne doit plus être un instrument des rivalités de pouvoir, mais celui de la concorde entre les peuples. C’est la mission explicite confiée à l’Unesco : « Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant par l’éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations. »

Dans les faits, si cet objectif est bien resté celui de l’Unesco, puisque son directeur, en 1999, écrivait : « L’éducation et la culture sont les seuls garants durables de la paix et de la sécurité humaine » [10], les États, eux, ont continué, en y mettant les formes, par exemple en parlant moins d’influence, mais plutôt de relations culturelles et même de coopération culturelle, de considérer la culture comme un instrument de leur diplomatie. Le général de Gaulle n’affirmait-il pas à Alger en 1943, devant l’Alliance française, que la culture française devait être une *épée* du redressement de la France et ne devait-il pas doter, dès la Libération, le Quai d’Orsay d’une direction des Relations

culturelles ?

Et le dense réseau de centres du British Council britannique, du Goethe Institut allemand, de l'Instituto Cervantes espagnol, des Istituti italiani (italiens) témoigne que cette préoccupation était et reste partagée par les principales puissances européennes.

Mais, d'instrument d'influence, la culture devient, en outre, dans les années 1980, sous les effets de la mondialisation, un enjeu géopolitique.

L'irruption de la mondialisation dans le champ culturel est passée à la vitesse supérieure avec le perfectionnement, dans les années 1970-1980, des « techniques de l'information et de la communication » dont Anthony Smith dénonce, dans *The Geopolitics of Information*, « La menace à l'indépendance que représente la nouvelle électronique en cette fin du xx^e siècle [qui] pourrait se révéler supérieure à celle du colonialisme lui-même. Nous commençons à comprendre qu'avec la décolonisation et la montée des entités supranationales nous n'avons pas mis le point final aux relations impériales, mais bien jeté un filet géopolitique qu'on tisse depuis la Renaissance. Les nouveaux médias peuvent pénétrer plus profondément une "culture réceptrice" que n'importe quelle technologie occidentale antérieure. Le résultat pourrait être un immense chaos, une exacerbation des contradictions sociales actuelles au sein des sociétés en développement. » [11]. Et Edward W. Said, qui cite ce texte, ajoute : « Nul ne le contestera : l'acteur le plus puissant dans cette configuration, ce sont les États-Unis. » [12]. Cette configuration, comme dit E. W. Said, s'est en effet traduite depuis, et d'une manière continuellement croissante, par une diffusion, partout dans le monde, de « produits » culturels, films et téléfilms, livres, musiques mais aussi d'informations principalement élaborés aux États-Unis et commercialisés par leurs entreprises géantes dites multimédias avec lesquelles leurs rares rivales européennes ou japonaises, tout en s'alignant sur leurs standards de production, de marketing et de communication, peinent à rivaliser, comme les mésaventures du groupe Vivendi Universal l'ont montré. Ce phénomène conduit à l'élaboration d'une sorte de « culture mondialisée » qui pénalise doublement les autres États, en termes de géopolitique, sur le terrain économique et sur le terrain identitaire.

Sur le terrain économique, la production américaine, très tôt concentrée et pouvant amortir ses coûts sur son vaste marché intérieur, dispose d'un atout décisif dans la compétition mondiale.

Sur le terrain identitaire, les États-Unis, en diffusant massivement leurs produits, diffusent tout aussi massivement leur langue et leurs normes, et tendent ainsi à imposer une culture de référence qui dévalorise, quasi mécaniquement, les référents culturels des autres nations, réduisant ainsi leur capacité d'influence dans le monde (la France, par exemple, a, entre autres pour cette raison, de plus en plus de mal à faire prévaloir auprès des médias internationaux son modèle d'« intégration républicaine » contre celui du communautarisme américain), mais aussi affaiblissant leur cohésion politique. En effet, la remise en cause de l'identité nationale par la culture de référence, sa dévalorisation qui se traduit, par exemple, en Europe, dans les messages publicitaires télévisés par le choix de décors empruntés aux villes ou aux paysages américains et par celui de slogans en anglo-américain, pour des marques pourtant européennes, concourt à l'apparition de cultures subnationales (« cultures des banlieues », « revendications identitaires régionales »), à des identifications extranationales (à l'un ou à l'autre des protagonistes du conflit palestinien, par exemple) ou au retour, si tant est qu'elles aient été écartées, de cultures supranationales, principalement de certaines religions. Certes, les États, puis les États-nations, de l'Europe occidentale ont toujours dû compter avec Rome. Selon le rapport de force du moment, ils sont allés à Canossa, ont bravé, rompu ou ignoré Rome parce qu'ils ont toujours été dans un rapport de pouvoir à pouvoir : pouvoir temporel *versus* pouvoir spirituel. Or, ce n'est pas le cas dans d'autres aires religieuses, notamment dans celle de l'islam dont le projet n'établit pas cette distinction faite en terre chrétienne. Aussi la réponse de l'islam à la « culture de référence » n'est-elle pas seulement culturelle, mais aussi politique. Ce qui ne fait que compliquer un peu plus le problème des États qui se revendiquent, tout à la fois, États-nations et États musulmans.

D'une façon générale, les États, avec des bonheurs divers, individuellement ou collectivement, comme, par exemple, à travers l'Union européenne ou les instances de la Francophonie, tentent de faire face à cette double menace d'une culture de référence mondialisée sur leur identité nationale et sur leur influence dans le monde. Ils prennent pour cela des mesures concrètes de protection de leur langue (par exemple, en France, la loi relative à l'emploi de la langue française de 1994, dite loi « Toubon », qui précise dès son article premier que « la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ») et de leur production (politique des quotas audiovisuels pour les chaînes de télévision) mais aussi de soutien, logistique et financier, à celle-ci. Parallèlement à ces mesures concrètes, ils adoptent un discours dont la

France s'est fait le héraut. Celle-ci a d'abord fait valoir l'« exception culturelle » qu'elle aurait incarnée par excellence. Cette « défense et illustration » s'est opportunément muée, depuis quelques années, en promotion, moins isolée et moins conflictuelle, de la « diversité culturelle » et du plurilinguisme, dans les enceintes internationales comme dans les relations bilatérales.

Une préoccupation partagée aujourd'hui par la Chine. Dans un discours prononcé, à huis clos, en octobre 2011, lors du dernier plénum du 17^e congrès du PC chinois, le président Hu Jintao se montrait très offensif : « La puissance culturelle de notre pays et son influence ne correspondent pas encore à sa place internationale... La culture occidentale est forte sur le plan international, tandis que nous sommes faibles... Nous devons reconnaître que les forces hostiles internationales intensifient leur complot stratégique pour occidentaliser et diviser la Chine, *les domaines culturel et idéologique sont leur point principal d'infiltration à long terme.* » [13]. Aussi pour s'affirmer comme une puissance capable de rivaliser culturellement avec les États-Unis, la Chine consacre-t-elle des moyens grandissants aux instituts culturels Confucius (créés en 2004, ils sont aujourd'hui environ 400 répartis dans une centaine de pays dans le monde dont 16 en France) et aux médias officiels au rayonnement mondial, comme la chaîne de télévision CCTV et l'agence de presse Chine nouvelle.

Mais il est aisé pour les États-Unis de faire apparaître ces mesures et ces discours comme des combats d'arrière-garde, comme ceux des anciens (« la vieille Europe » de l'administration du président américain G. W. Bush) contre les porteurs de la modernité. Cependant, il n'est pas certain, comme le souligne F. Roche [14], s'inspirant des travaux d'Edgar Morin, que l'alternative simpliste « culture mondiale » *versus* « combat pour les cultures » pose correctement le problème que soulève la mondialisation. Mais il est vrai, ajoute l'auteur, que « cette “quasi-culture” mondialisée se trouve, entre les éléments universels et les éléments locaux ou particuliers, en situation d'équilibre instable qui *donne toute leur pertinence, au cas par cas, aux analyses géopolitiques* » [15]

Instrument d'influence, enjeu des rivalités géopolitiques, la culture apparaît, après l'effondrement de l'URSS et la dislocation de la Yougoslavie, les attentats du 11 septembre 2001 à New York et Washington, la guerre en Afghanistan, puis celle en Irak, également comme facteur, voire comme fondement, pour certains, des rivalités de pouvoir.

En effet, dans les années 1990, au Caucase et dans les Balkans, les

conflits mettent aux prises des belligérants qui invoquent une appartenance ethnoculturelle, irréductiblement incompatible avec celle de leurs adversaires, comme mobile de leur combat, et cela, alors même qu'ils avaient vécu côte à côte avec ces derniers pendant des siècles, sinon en bonne intelligence, du moins sans heurt majeur. De là à penser que la culture serait la cause principale des conflits, il n'y a qu'un pas, tôt franchi par Samuel P. Huntington, professeur à Harvard, fondateur et l'un des directeurs de la revue *Foreign Policy*. Celui-ci se rend mondialement célèbre en 1993 en prédisant dans un article de la revue *Foreign Affairs* l'affrontement de la civilisation occidentale avec les autres civilisations, thèse qu'il développe dans *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order* [16] et dans *Le Choc des civilisations* [17]. Celle-ci a donné lieu à d'innombrables articles pour la réfuter ou pour la défendre, surtout après les attentats du 11 septembre 2001, puisque les propos tenus par leurs commanditaires font explicitement référence à un combat « civilisationnel » livré par le monde arabe et, plus généralement, musulman à l'« Occident impie », aux « croisés judéo-chrétiens ».

Mais est-ce bien la culture qui est directement en cause ou ne serait-ce pas plutôt sa manipulation pour en faire un instrument de pouvoir, par ceux qui détiennent ce dernier ou ceux qui le convoitent, dont il s'agit ? Comme Olivier Roy [18] l'a montré, l'islamisme, tout en exploitant le thème de l'Occident doublement haïssable parce que incroyant et responsable des tourments économiques, sociaux et culturels du monde musulman, s'est coulé dans le moule, pourtant occidental, de l'État-nation ; il occupe le pouvoir, comme en Iran, ou il aspire à l'occuper.

Reste la question du « terrorisme international » qui paraît plus délicate. Son discours comme sa pratique semblent ignorer les États-nations et tenir pour acquise la globalisation et en retourner les armes contre ses promoteurs supposés. Pour en juger, l'analyse [19] des liens entre l'islam fondamentaliste, la dynastie saoudienne et les États-Unis semble pertinente, puisque les auteurs de l'attentat du 11 septembre avaient choisi les États-Unis pour cible, 15 sur 19 d'entre eux étaient saoudiens et se réclamaient d'un islam fondamentaliste qui les aurait poussés à devenir membres du réseau al-Qaïda, dirigé par le Saoudien Oussama Ben Laden.

Premier lien, celui établi au xviii^e siècle entre le fondateur d'une nouvelle interprétation fondamentaliste de l'islam et le pouvoir d'un chef de tribu local. Ce réformateur s'appelait Mohamed Ben Abd al-Wahhab, et le cheikh s'appelait Mohamed Ben Saoud. Ainsi, l'alliance d'une doctrine religieuse fondamentaliste et puritaine, se réclamant

des premières sources de l'islam et d'un pouvoir politique qui cherche une expansion et une légitimité par l'islam, est depuis, et jusqu'à nos jours, le socle du développement d'un pouvoir en Arabie. À l'origine, donc, cela n'a rien à voir avec une lutte culturelle contre l'Occident.

Deuxième lien, celui établi entre les États-Unis et la monarchie saoudienne : en 1938, une première société pétrolière américaine opère en Arabie Saoudite. En 1945, le roi Ibn Saoud rencontre le président Roosevelt, et ce jour-là sont scellées les bases d'une alliance à long terme entre les États-Unis et l'Arabie Saoudite. Celle-ci devient le principal fournisseur de pétrole des États-Unis, et ceux-ci, en contrepartie, assurent une protection décisive au Royaume.

Troisième lien, celui établi entre l'Occident et le wahhabisme quand ce dernier fut utilisé par le premier contre l'URSS, communiste et athée, qui avait envahi l'Afghanistan musulman. La guerre contre les Russes a permis aux wahhabites saoudiens de faire se rejoindre en Afghanistan la plupart des mouvements islamistes radicaux : des Pakistanais, des Tchétchènes, le GIA algérien, des Égyptiens, des Syriens, des Philippins, des Soudanais, des Indonésiens et 8 000 jeunes Saoudiens ayant entre 16 et 22 ans. Une fois la guerre contre les Russes gagnée, et les talibans au pouvoir, une partie de ces forces est restée en Afghanistan. Celles qui l'ont quitté devinrent des forces contestataires contre les pouvoirs régnant dans leurs pays d'origine (Algérie, Égypte, etc., y compris l'Arabie Saoudite). À cette époque, l'Occident ne voyait pas encore de danger dans l'islamisme radical des talibans qui ont pu y puiser de quoi justifier leur pouvoir et les normes qu'ils ont imposées à la société afghane.

Jusque-là, de ces trois liens, deux, le premier et le troisième (le deuxième est une manifestation de « l'impérialisme sans empire »), illustrent l'emploi traditionnel de la culture, dans sa composante religieuse, ici globalisante, par le politique (ce que l'Occident connaît lui aussi : « *Dieu et mon droit* », « *In God we trust* », « *Gott mit uns* », etc.), pour légitimer et conforter ou pour contester et renverser un pouvoir territorial – autrement dit, à des fins géopolitiques.

Or, depuis les attentats du 11 septembre 2001, le wahhabisme d'al-Qaïda, dans sa dénonciation de l'Occident, paraît « déterritorialisé ». Premièrement, parce que, avec al-Qaïda (« la base »), il a pris la forme d'une organisation internationale, qui échappe désormais à tout contrôle national, alors que, depuis le xviii^e siècle, le wahhabisme était contrôlé par l'État saoudien et qu'au xx^e siècle il avait été entièrement subordonné à celui-ci. Deuxièmement, parce qu'à travers le discours d'Oussama Ben Laden et celui de ses adeptes se dessine une

vision d'un monde globalisé, un Occident qui se limiterait à un monde de juifs et de chrétiens tous porteurs en terre musulmane des méfaits de la modernisation, de la globalisation, c'est-à-dire de principes étrangers à l'islam pour diriger les peuples et régler la conduite morale et éthique des individus. Un Occident en forme de contre-modèle, de repoussoir, sans base territoriale définie, à proprement parler, et sans autre limite que la ligne de front avec l'islam. Une ligne de front elle-même en partie virtuelle, puisque, si un ancrage territorial peut lui être donné au Proche- et au Moyen-Orient, il paraît difficile d'en établir un dans les pays qui, sans être musulmans au regard des fondamentalistes, abritent de fortes communautés islamiques.

Parallèlement, les autorités et les médias des pays victimes d'attentats ou menacés de l'être emploient un vocabulaire : nébuleuse, mouvance, réseaux islamistes, etc., qui dit leur perplexité devant un type de conflit sans dimension territoriale proprement dite, ni dans ses implantations ni dans ses objectifs.

Pour certains, il s'agirait là d'une mutation à portée mondiale : dans les éléments qui constituent la puissance des sociétés entrerait *directement* en compte désormais une dimension culturelle (la religion) qui s'ajouterait aux critères classiques de la puissance, c'est-à-dire la supériorité économique et/ou militaire et/ou technologique. Si l'on suit ce raisonnement, d'importants bouleversements peuvent être envisagés. Prenons un exemple : aujourd'hui, les 150 millions de musulmans chiites ne constituent que 10 % de la population musulmane mondiale. Mais le point essentiel est que, si l'on examine la carte de la région arabo-persique, on constate que les chiites y prédominent largement. Il y a d'abord l'Iran, fort de 78 millions d'âmes, l'Irak, dont plus de la moitié de la population est de confession chiite (15 millions sur 28), le Bahreïn majoritairement chiite, auxquels il faut ajouter les fortes minorités chiites présentes au Koweït, en Arabie Saoudite, au Qatar et dans les Émirats arabes unis, à majorité sunnite. Les 10 % de chiites que comprend l'Arabie Saoudite habitent la province littorale du Hasa, qui renferme l'or noir du Royaume, un quart du stock mondial connu. Si l'on prend l'ensemble des populations chiites des divers États du golfe Arabo-Persique, elles sont majoritaires dans la zone où se trouvent 60 % des réserves mondiales de pétrole connues aujourd'hui.

Mais, pour d'autres observateurs, la démarche d'al-Qaïda est plus « classique » : si la tactique de cette « nébuleuse » est nouvelle par l'emploi, comme nous l'avons dit, des ressources de la globalisation, son objectif réel, même s'il est masqué par la rhétorique islamiste de

son discours, est la déstabilisation de l'Arabie Saoudite, le renversement de la monarchie saoudienne et la prise du pouvoir dans ce pays. Les liens évoqués plus haut invitent à ne pas écarter cette hypothèse.

III. Compétition

Enfin, le contexte géopolitique contemporain est caractérisé par la compétition accrue sur l'espace, l'eau, les terres agricoles, les ressources du sous-sol qu'entraînent la croissance démographique mondiale et la diffusion du mode de consommation occidental à travers le monde (ainsi, la planète compte désormais plus d'un milliard de véhicules automobiles).

La population mondiale s'élevait à environ 1,6 milliard en 1900, 3 milliards en 1960, 7 milliards 200 millions en 2014 et devrait atteindre 9 milliards en 2050. Ce sont les États africains qui supporteront la plus forte augmentation de la pression démographique puisque leur continent, peuplé d'un milliard d'hommes aujourd'hui, en comptera deux milliards en 2050.

Or, la compétition sur les terres arables, à laquelle se livrent principalement investisseurs occidentaux et asiatiques (Chine mais aussi Corée), qui affecte les pays en développement (près de 33 millions d'hectares – soit plus de la moitié de la superficie de la France – y ont été achetés ou loués par des investisseurs en 2012), concerne essentiellement l'Afrique subsaharienne avec, à terme, les menaces que cette compétition fait peser sur son approvisionnement alimentaire.

Les mêmes problèmes de rivalité se posent pour l'eau de certains bassins (comme celle du Nil par exemple, objet de vives tensions entre l'Égypte et l'Éthiopie, depuis que cette dernière a entrepris, en 2013, l'édification du barrage dit « de la Renaissance » sur le Nil bleu qui fournit 60 % du débit du Nil à son entrée en Égypte), les énergies fossiles, les minerais, les terres rares... et le stockage des déchets.

Les bassins océaniques, dans leur totalité et non plus dans les seules zones côtières, sont désormais concernés. D'une part, parce qu'aux anciens axes maritimes stratégiques s'en ajoutent beaucoup d'autres qui ont acquis une valeur vitale pour de nouvelles puissances comme, par exemple, la route maritime, balisée de bases stratégiques, dite du « collier de perles » reliant la Chine aux ports pétroliers du Moyen-

Orient. D'autre part, parce que de récentes avancées technologiques permettent dorénavant d'envisager l'exploitation des fonds marins et de leur sous-sol. Ainsi, par exemple, l'océan Arctique dont le sous-sol semble recéler de fortes réserves d'hydrocarbures fait-il l'objet d'une vive compétition entre ses grands États riverains ; de même, les vives tensions en mer de Chine du sud entre, notamment, le Japon et la Chine s'expliquent au moins en partie par les promesses de son sous-sol.

Notes

- [1] Hubert Védrine, « Le 11 Septembre n'a pas révolutionné le monde », entretien accordé au quotidien *Libération*, 7 septembre 2002.
- [2] Saskia Sassen, « Globalisation et revendications. La ville globale », in *La Différence culturelle, colloque de Cerisy*, Paris, Balland, 2001.
- [3] Hubert Védrine, *Le Monde diplomatique*, décembre 2000..
- [4] Voir aussi, au chapitre vii : « L'Union européenne ».
- [5] Immanuel Wallerstein, Fernand Braudel Center, Binghamton University, *Commentaire*, octobre 2003, n° 122,
- [6] Georges-Marc Benamou, *Le Dernier Mitterrand*, Paris, Plon, 1996.
- [7] *Le Figaro*, 29 août 2011.
- [8] Estimation avancée par H. Védrine, *op. cit.*
- [9] François Roche, *La Culture dans les relations internationales*, Rome, École française de Rome, 2002.
- [10] Federico Mayor, *Un monde nouveau*, Paris, Unesco, 1999.
- [11] Anthony Smith, *The Geopolitics of Information : how Western Culture Dominates the World*, New York, Oxford University Press, 1980.
- [12] Edward W. Said, *Culture et Impérialisme*, Paris, Fayard, 2000.
- [13] Souligné par nous.
- [14] *Op. cit.*
- [15] Souligné par nous.
- [16] New York, Simon & Schuster, 1996.
- [17] Paris, Odile Jacob, 1997.
- [18] Voir les travaux d'Olivier Roy, ; par exemple, « Les mouvements islamistes en recherche d'identité », *Revue internationale et stratégique*, hiver 2000-2001.
- [19] Celle-ci doit beaucoup aux conversations de l'auteur avec le professeur Maurice Godelier.

**Troisième partie. La
géopolitique contemporaine :
permanences, altérations et
mutations**

Présentation de la troisième partie

La géopolitique contemporaine : permanences, altérations et mutations

La géopolitique contemporaine, en premier lieu, revisite, grâce à ses nouveaux instruments, les permanences du « puzzle » géopolitique : ses pièces – les continuités étatiques –, leurs découpages – les discontinuités que constituent les frontières – et leurs altérations, modifications du jeu par morcellement ou agrandissement des pièces.

Mais elle constate aussi que la période actuelle, en introduisant de nouveaux « joueurs », de nouveaux instruments et de nouvelles règles, bouleverse plus qu'elle ne modifie le « puzzle » géopolitique, et elle tente donc de décrire et d'analyser les véritables mutations de la donne géopolitique auxquelles nous assistons aujourd'hui.

Chapitre V

Permanences des territoires de la géopolitique : continuités et discontinuités

I. Continuités : l'espace de l'État

L'État a pour objectif premier d'*assurer sa pérennité*. En conséquence, la logique de l'État est celle de la puissance. Pour accroître cette dernière, en termes réels, c'est-à-dire en termes de richesse (car il y a aussi la puissance symbolique de l'État), l'État peut agir de deux manières : favoriser la prospérité de son propre territoire en encourageant la natalité et l'activité économique ou conquérir par la force de nouveaux espaces qui lui fourniront des ressources nouvelles : esclaves autrefois, travailleurs forcés naguère, contributions matérielles (traités « inégaux », confiscations, etc.) et financières (tributs, amendes de guerre, réparations).

En temps de guerre, les belligérants suscitent l'apparition d'un « espace de la guerre » : structuré par des forces en mouvement, l'espace du conflit, l'espace stratégique, est un espace aux limites fluctuantes dont l'opacité et la pénétrabilité varient sans cesse. Comme le précise Franck Debié, « la manière de penser l'espace stratégique et d'y organiser l'action est différente de celle du temps de paix. La gestion du temps y joue un rôle plus important. L'espace n'est pas seulement [...] un théâtre d'opérations. Le stratège cherche à en faire un complice, en créant des lignes fortifiées, en ménageant des glacis, en ouvrant des fronts nouveaux, en pratiquant la politique de la terre brûlée pour couper les sources d'approvisionnement de l'ennemi. Il existe entre l'espace de la guerre et celui de la paix une contradiction si forte que l'organisation de l'espace stratégique se traduit souvent par une destruction de l'espace du temps de paix : les ponts sont coupés, les gares et les usines sont détruites, les villes brûlées, les populations déplacées [\[1\]](#) » Un article publié par le journal *Le Monde* en mai 2004 l'illustre tragiquement : « Dans la petite république

autonome d'Adjarie, région géorgienne des bords de la mer Noire frontalière de la Turquie, [...] le potentat local Aslan Abachidze a transformé, il y a quelques jours, son fief adjar en camp retranché, faisant sauter deux ponts vers la Géorgie, donnant ordre de démanteler la voie ferrée Tbilissi-Batoumi et faisant bloquer les routes secondaires de crainte qu'une intervention armée ne soit ordonnée par le pouvoir de Tbilissi, qui s'est engagé dans des manœuvres militaires aux abords de la frontière. Le gel des activités portuaires, l'une des principales ressources de l'Adjarie, affecte tout le sud du Caucase. » [2].

En temps de paix, les choses sont donc très différentes. Néanmoins, l'État doit se prémunir contre toute tentative extérieure ou intérieure de l'abattre ou de l'asservir. En termes spatiaux, cela signifie que l'État doit veiller à l'intégrité de son territoire. Aussi lui faut-il, tout à la fois, éviter tout risque d'implosion et décourager toute tentative d'attaque étrangère tout en préparant, éventuellement, ses propres projets d'agression extérieure. Il lui faut, enfin, augmenter ou, au minimum, maintenir ses ressources, notamment financières. L'État peut agir sur plusieurs registres, à l'interne comme à l'externe : surveiller et punir, se protéger, intimider et séduire, encourager et agir sur le terrain économique, registres qu'il va traduire en termes spatiaux.

En politique intérieure, surveiller et punir signifie que l'État va quadriller le territoire de ses *agents* : administration *territoriale*, police et gendarmerie, armée, fisc, justice vont être répartis pour assurer au mieux le contrôle du pays. Paul Claval a particulièrement étudié la logique territoriale de ce contrôle : « Ce que l'on a appris peu à peu, c'est à diviser l'espace en circonscriptions dont l'ampleur est proportionnée aux besoins de la surveillance. Dans chacune, les agents du pouvoir sont en résidence là où les déviances semblent les plus probables, là également où l'on a le meilleur accès à l'ensemble. » [3]. Mais encore faut-il que les informations recueillies parviennent rapidement au « sommet » de l'État et que celui-ci puisse aussi rapidement donner ses instructions en retour et/ou dépêcher des agents (police, armée, etc.) en renfort : il lui faut donc disposer d'infrastructures et d'outils de communication aussi efficaces que la technologie du moment et les moyens financiers que l'État peut leur consacrer le permettent. Dans ce domaine, deux constantes apparaissent : premièrement, dès qu'une technologie nouvelle voit le jour en matière de communication, l'État est tenté d'en revendiquer le monopole ou, à tout le moins, de s'en assurer le contrôle ou la surveillance ; deuxièmement, il veille à ce que ces équipements relient prioritairement le centre du pouvoir à ses périphéries les plus sensibles.

Se protéger signifie mettre à l'abri physiquement, autant que faire se peut, l'appareil d'État. Ainsi le paysage parisien a-t-il été totalement transformé par les grands travaux du baron Haussmann dont l'un des objectifs était, par ses grandes percées, de permettre aux troupes de manœuvrer plus aisément en cas de soulèvements populaires : l'écrasement de la Commune de Paris, comparé au succès des révolutions parisiennes de 1830 et 1848, a montré l'« efficacité » de ces aménagements de l'espace urbain. Le personnel d'État lui-même peut créer ses propres espaces, isolés pour mieux le protéger du monde extérieur : l'archétype en est la Cité interdite de Pékin ; mais, comme le souligne Roger Brunet : « Le modèle contemporain le plus achevé était connu pour être celui de la *nomenklatura* soviétique, avec ses espaces réservés, ses logements et ses villages de résidence principale ou de congés, ses magasins, ses restaurants, ses places au spectacle et même ses voiries. Mais rares sont les pays dont le sommet de l'appareil d'État n'a pas ses espaces réservés. » [4].

Intimider et séduire signifie pour l'État manifester sa puissance, sa magnificence ou tout simplement son efficacité pour exprimer et imposer, ici territorialement, sa légitimité auprès de sa population.

Dans l'ordre de l'intimidation, un bon exemple est celui de l'implantation des garnisons de gendarmeries mobiles en France : les villes et banlieues ouvrières où elles furent implantées étaient ainsi invitées à la sagesse. Intimidation et séduction mêlées se repèrent, par exemple, dans le choix d'une nouvelle capitale tout à la fois « prestigieuse » et « impressionnante » : Versailles, Saint-Pétersbourg, Brasília, Islamabad, Yamoussoukro, Astana. Même volonté dans l'aménagement des villes du pouvoir : de la capitale, bien sûr, mais aussi de celles qui en relaient l'autorité. La ou les grande(s) place(s) symbolise(nt), au cœur du désordre des rues « populaires », l'ordre étatique. Les parades militaires y manifesteront l'autorité et la puissance de l'État (place Rouge, place Tian'anmen, place de la Concorde, etc.). L'artère triomphale (Champs-Élysées, le « Mall » de Londres qui sont, l'une comme l'autre, des perspectives « royales ») joue le même rôle. Magnifier l'État mais aussi en magnifier le souverain : le roi ou le despote, statufié de Louis XIV à Saddam Hussein, en passant par Napoléon et Staline ou glorifié à travers ses exploits – colonne Trajane, colonne Vendôme –, fait bâtir ou embellit un ou des palais dont la taille et la somptuosité signifient sa puissance. À l'âge des souverainetés populaires, ce sont celles-ci qui sont magnifiées : ainsi l'imposant parlement britannique est-il d'architecture néogothique parce qu'à l'époque de sa construction, débutée en 1836, les Britanniques sont convaincus que le gothique est un art né en Grande-Bretagne, un art *national* ; ainsi le majestueux

pont de la Concorde est-il bâti avec les pierres de la Bastille « afin que le peuple foule la forteresse des tyrans ».

Séduire sa population, toujours sur le plan territorial, c'est faciliter les déplacements jusque dans les zones les plus « reculées » par un dense réseau routier, ferroviaire, etc., quadriller le pays d'équipements « publics » : écoles, hôpitaux, postes, etc. ; séduire dans l'espace urbain, c'est aménager, par exemple, des espaces verts et de récréation dans les quartiers populaires, comme le fit le Second Empire à Paris (parc Montsouris, Buttes-Chaumont), c'est encore le doter de prestigieux établissements culturels : opéras, musées, bibliothèques publiques, etc.

Encourager et agir, c'est enfin afficher son efficacité sur le terrain par de grands aménagements, en fonction des moyens techniques du moment, à portée pratique et symbolique : ouvrages d'art (du Pont-Neuf au viaduc de Millau), grands aménagements régionaux (la création de la forêt des Landes ou celle de la Sologne au xix^e siècle ; au xx^e, l'aménagement du bassin de la Tennessee aux États-Unis, la poldérisation du Zuiderzee aux Pays-Bas, l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, etc.), voire d'ambitieuses politiques d'« aménagement du territoire » comme en France après la Seconde Guerre mondiale. C'est aussi encourager (en France, par exemple) ou décourager (au Japon, hier, en Chine et en Inde, aujourd'hui) la natalité selon qu'elle favorise ou handicape la puissance économique.

L'État doit aussi garantir sa pérennité vis-à-vis de l'extérieur. Là également, il lui faut surveiller et « punir » (un État, quand il en agresse un autre, le reconnaît rarement : il se présente en victime qui punit l'autre de l'avoir agressé), se protéger, intimider et séduire. La traduction territoriale de ces nécessités est aisée à repérer : un réseau d'ambassades qui vont tout à la fois surveiller et, par le lieu de leur implantation dans la capitale étrangère (par exemple, au plus près des lieux de pouvoirs locaux comme l'ambassade de Grande-Bretagne et celle des États-Unis à Paris, à quelques pas du palais de l'Élysée), par leur taille plus ou moins *imposante*, l'attrait de leur architecture, etc., dire l'importance de l'État représenté.

Se protéger a longtemps eu une forte traduction spatiale : fortifications urbaines et sur les frontières, forts et casernements aux points stratégiques de la défense du territoire, ports de guerre, usines d'armement, etc. Les technologies modernes les ont, dans les grands États, en partie périmés (la ligne Maginot), sans toujours en faire disparaître les traces dans le paysage, mais ont produit, à leur tour, des aménagements importants par leur taille et les emplois qu'elles

procurent : bases aériennes, bases spatiales (Baïkonour, Kourou), installations de production et d'essai de l'arme nucléaire, etc.

Intimider peut, par exemple, se traduire par l'implantation de bases militaires navales et terrestres en terre étrangère.

Dans ces deux derniers cas, se protéger et intimider, on retrouve sur le terrain, ce que Jacques Lévy a désigné comme l'espace militaire latent, prolongement en temps de paix de l'espace de la guerre.

Séduire, c'est se créer un courant de sympathie à l'étranger, s'y donner une bonne « image ». L'État va y contribuer, pour nous cantonner là encore au territoire, en implantant des « vitrines » culturelles et scientifiques ou en soutenant des aménagements ou des restaurations à valeur hautement symbolique dans les pays dont il recherche l'estime.

1. L'espace de la légitimité

Lorsque les États se constituent et étendent le territoire de leur souveraineté, leur autorité va rarement de soi, puisqu'elle remet en cause des légitimités antécédentes et les découpages territoriaux qui en résultaient : la Fronde en France ou la guerre de Sécession en Amérique en témoignent.

Même lorsque l'État est parvenu à se faire admettre comme légitime par la grande majorité de la population qui vit sur son territoire, il doit composer avec des légitimités anciennes ou plus récentes, endogènes ou exogènes, qui lui disputent le contrôle de l'espace ou lui contestent la façon dont il l'organise.

Les contestations endogènes sont souvent liées à des légitimités anciennes qui perdurent comme représentations partagées par tout ou partie des populations concernées. Ainsi, des Basques français qui contestent la légitimité du département des Pyrénées-Atlantiques et réclament sa partition pour disposer d'un département pour le seul territoire « basque ». Ainsi, aussi, des Bretons qui réclament le rattachement du département de Loire-Atlantique à la région « Bretagne ». Ainsi, enfin, des Corses qui ont revendiqué et obtenu, pour leur île, le statut de région alors que primitivement elle était incluse dans la région « Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse ». Mais l'État doit composer aussi avec ce que d'ailleurs en français on continue d'appeler, d'un terme féodal, les « fiefs » : « fiefs » patronaux, comme autrefois celui des Schneider au Creusot ou celui des Michelin

à Clermont-Ferrand, où tous les équipements urbains (logements, écoles, hôpitaux, stades, etc.) étaient leur fait ; « fiefs » ouvriers pour lesquels on parle aussi de « forteresses » ou de « citadelles », ce qui en dit long sur leur capacité à contester l'appareil d'État sur leur territoire ; « fiefs » électoraux tenus par des personnalités politiques avec lesquelles, là aussi, l'appareil d'État devra composer quand il s'agira, par exemple, de construire des logements sociaux, de créer tel ou tel équipement public, d'établir une déviation routière, etc.

Si l'État doit fréquemment composer avec d'autres légitimités endogènes que la sienne, il doit parfois aller jusqu'à les combattre. Ainsi sur les territoires contrôlés par les mafias où règne « la loi de l'honneur et du silence, mélange de terreur continuelle et de légitimité longuement construite contre les représentants de l'État » [5]. Ainsi des territoires revendiqués par des mouvements séparatistes ou révolutionnaires qui contestent de manière radicale, les armes à la main ou en recourant au terrorisme, la légitimité de l'État, perçu et dénoncé comme « puissance occupante ».

II. Discontinuités : les frontières

Les frontières, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce terme, partagent *politiquement* l'espace terrestre mais aussi maritime et aérien, sur les deux plans matériel et idéal. Comme l'avance Michel Foucher [6], la frontière est une discontinuité géopolitique, à fonction de marquage réel, symbolique et imaginaire.

La fonction réelle de la frontière est de marquer la limite spatiale de l'exercice de la souveraineté de l'État. Aussi ce dernier y place-t-il ceux de ses agents qui ont en charge de faire respecter sa souveraineté politique et économique : militaires, policiers (police des *frontières*), douaniers. Selon la nature de cet État (démocratique, autoritaire, totalitaire) et les abandons de souveraineté qu'il a été conduit, librement ou non, à consentir, la frontière peut être hermétiquement ou partiellement close, filtrante ou ouverte pour les personnes et pour les biens.

La fonction symbolique de la frontière est de traduire, dès son franchissement, la cohérence politicoadministrative de la communauté qu'elle enveloppe et donc sa légitimité. Ainsi, par exemple, aux points de passage routiers, les voyageurs accueillis par les agents évoqués plus haut, sanglés dans leur uniforme *national* et par les drapeaux *nationaux* qui flottent autour d'eux, sont-ils, même lorsque la frontière

est matériellement ouverte, immédiatement invités à déchiffrer une signalétique et à respecter un code de la route *nationaux*.

La fonction imaginaire de la frontière est de signifier l'altérité qu'elle est censée matérialiser. Comme nous l'avons noté à propos des cartographies imaginaires, elle valorise ou dévalorise les espaces voisins, les classe en pays « frères », alliés, amis, ou en pays ennemis qui peuvent être héréditaires, jurés... ou d'hier. Mais elle crée aussi des limites qui ne coïncident pas forcément avec celles établies par les rapports de force entre les États. Les fondements socioculturels, religieux en particulier, de ces représentations sont souvent si profonds que ces frontières « imaginaires » sont perçues comme « plus vraies que nature ». K. Pomian, dans son essai *L'Europe et ses Nations*, en donne un bon exemple : « J'ai rencontré l'Europe pour la première fois en avril ou mai 1946. Un convoi de wagons à bestiaux – mais adaptés au transport des humains – traversait la Volga venant du Kazakhstan du Nord. Le train roulait lentement sur un pont fraîchement reconstruit. Les adultes étaient émus. Quelqu'un a dit : "Nous voici en Europe, enfin." Et j'ai compris que nous venions de traverser *une vraie frontière*. » [7].

Ainsi l'imaginaire collectif, devenu à l'âge des États-nations le *sentiment national*, classe-t-il les frontières en bonnes ou mauvaises frontières, frontières justes ou injustes, vraies ou arbitraires, naturelles ou artificielles [8], sûres ou menacées. La frontière est ainsi *vécue* comme un obstacle, une frustration (« *le rideau de fer* ») ou, au contraire, comme une protection (« *à l'abri des frontières* ») ou comme une fiction (« *une vraie passoire* »).

Aussi, lorsque la frontière imaginaire entre en compétition avec la frontière réelle, l'État doit gérer cette contestation en composant, en rasant ou en employant la force, dans ce dernier cas par des mesures coercitives en interne ou par des opérations militaires en externe.

1. De la limite à la frontière, de la zone à la ligne : l'invention des frontières

Comme le souligne Jean Nouzille : « Il semble que la notion de limite, séparant des zones de chasse et de cueillette, soit apparue en même temps que les espèces humaines et animales. De même que l'animal [...], l'homme a su faire comprendre à ses semblables qu'il n'entendait pas partager avec d'autres le territoire sur lequel il avait décidé de vivre. » [9]. Ce que confirme Maurice Godelier qui observe que chez

les Baruya, tribus des hautes vallées de la Nouvelle-Guinée, « partout des arbustes de cordyline plantés par les premiers défricheurs marquent les limites des propriétés » [10]. Avec la naissance des premières cités-États en Mésopotamie, 3 000 ans avant J.-C., puis des royaumes et des empires dans tout le Moyen-Orient, ce souci premier de délimiter « son » territoire se fait *politique* sans que le vocabulaire sumérien, sémitique ou égyptien ne distingue la notion de territoire de celle de ses limites, le même mot les désignant indifféremment. Mais les limites des différentes souverainetés ont déjà des caractéristiques qui en font les ancêtres des frontières modernes : certaines sont convenues par traités entre souverainetés adjacentes, traités qui indiquent des repères matériels : cours d'eau, montagnes, villes ou sanctuaires, etc. ; elles sont souvent matérialisées par des bornes de pierre ou des pieux fichés dans le sol ; elles sont fréquemment jalonnées par des tours de guet, par des fortins ou même dotées de fortifications qui abritent des troupes chargées de prévenir toute tentative d'intrusion. Leur dimension symbolique n'est pas ignorée : les limites sont sacrées et sont placées sous la protection des dieux, voire d'un dieu propre au territoire qu'elles enserrent comme Assour ou Yahvé. Cette conception de limites qui font sens parce qu'elles ne bornent pas qu'un territoire matériel mais aussi un territoire idéal, celui d'une identité collective, imprègne la vision qu'ont les Grecs anciens du territoire. Mais, en Grèce comme au Moyen-Orient, la notion de frontière telle que nous l'entendons n'est pas encore connue. D'une part, la matérialisation et le relevé de celle-ci restent approximatifs ; d'autre part, il n'y a pas coïncidence des lignes fonctionnelles comme on l'observe aujourd'hui : par exemple, la ligne de défense n'est généralement pas celle du territoire revendiqué et sacralisé.

Certains, en Europe au xix^e siècle, ont voulu voir dans le *limes* romain le prototype de la frontière moderne. En fait, le *limes*, littéralement le sentier qui sépare deux terrains, est, tour à tour, et parfois simultanément, zone et ligne. « Zone de contact avec les pays barbares, le *limes* est, à l'origine, une zone frontière provisoire. Cette dernière doit servir de base de départ pour de nouvelles opérations militaires, destinées à favoriser progressivement la conquête du monde connu. Mais cette prétention romaine à la domination universelle se révèle impossible à réaliser, d'une part en raison de la résistance ou de la pression des peuples barbares, d'autre part à cause de la limitation des moyens dont dispose l'Empire romain » [11], et le *limes*, délibérément fixé par l'Empire en fonction de ses capacités et de ses intérêts stratégiques du moment, devient à la fois ligne et zone de défense de l'intégrité territoriale de l'Empire. Ligne qui suit la rive des

fleuves (Rhin, Danube, Euphrate) et que matérialisent, dans les intervalles les plus exposés au risque d'invasion, des obstacles artificiels continus : palissades, fossés, etc. Mais aussi zone, zone en avant de la ligne (postes avancés, glacis) et en arrière de celle-ci (garnisons, routes de liaison entre elles et avec l'intérieur, etc.).

Cette vision de la frontière comme espace de l'expansion territoriale et/ou comme ligne de défense se retrouve dans la Chine ancienne, que celle-ci regarde vers le nord ou vers le sud.

2. L'Europe, laboratoire des frontières modernes

Au Moyen Âge, les souverainetés qui se constituent en Europe protègent leur État par des « marches », zones peuplées de paysans-soldats chargés de contenir les tentatives d'invasion, de faire *front*. L'adjectif féminin dérivé de ce substantif est utilisé, à partir du xiv^e siècle, dans le sens de « marche » : il a donc bien, dès le début, une signification militaire, celui d'une zone où l'on *tient tête* à l'ennemi présent ou en puissance. « Comme on faisait particulièrement frontière aux confins du royaume, le mot en vint à prendre [en français moderne] le sens de limites d'État à État. Mais cette évolution a pris, en France, *plus de quatre siècles*. » [12]. Et, dans les pays de langue anglaise, le mot qui en dérive, *frontier*, a conservé le sens de « zone », la frontière comme limite étant désignée par le mot *border* et la frontière comme ligne par celui, créé au xix^e siècle seulement, de *boundary*.

En effet, pour que la frontière devienne une ligne qui remplisse les fonctions que nous lui connaissons aujourd'hui, il faut d'une part que les techniques cartographiques aient suffisamment progressé pour pouvoir la tracer et d'autre part que l'évolution des mentalités vers le concept d'État-nation invite à le faire.

Ce sont donc les progrès de la cartographie aux xvii^e et xviii^e siècles, mais aussi la place centrale qu'occupe la France en Europe, par sa taille, son poids démographique et économique, et surtout par son rayonnement intellectuel, linguistique et culturel, qui expliquent cette évolution : Daniel Nordman [13] et Michel Foucher [14] le confirment. Le premier, lorsqu'il signale que « la carte de Cassini contribue à “fixer les frontières du Royaume” comme le signalent les *Mémoires de Trévoux* » et qu'il évoque cette France qui a, la première sur le continent, le sentiment que « la construction de l'espace national est

achevée, qu'elle a enfin atteint sa plénitude ». Aussi précise-t-il : « L'évolution est nette à partir des années 1770. Lorsque la France et les pays voisins poursuivent leur politique de régularisation systématique [des limites de leurs États], [...] le langage de la diplomatie [...] accueille alors diverses expressions : la "démarcation de la frontière", la "délimitation des frontières" concurrencent désormais la "démarcation de la limite". Cette évolution du mot "frontière" vers un emploi courant est achevée au début du xix^e siècle. »

Michel Foucher le confirme également quand il indique : « La France a été et demeure un laboratoire de géopolitique original en Europe et dans le monde [...]. Ce modèle géopolitique n'a-t-il pas été promu dans l'Europe des nationalités, en même temps qu'il était "exporté" dans ce qui est devenu le Tiers Monde ?... »

C'est que le glissement sémantique déjà engagé au xviii^e siècle a été définitivement confirmé par la volonté révolutionnaire de faire coïncider la *frontière* de l'État et celle de la nation. Une volonté contagieuse mais ambiguë : contagieuse puisque le modèle géopolitique qu'elle énonce est adopté partout en Europe au xix^e siècle, puis universellement revendiqué. Ambiguë car le discours qui l'exprime, celui du « principe des nationalités » au xix^e siècle ou de son équivalent contemporain « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », se prête à des interprétations contradictoires du sens à donner aux mots « peuple » et « nation » et donc à justifier des revendications territoriales opposées. Un discours qui vise, comme celui de la « vieille » géopolitique, à cacher plus ou moins bien la réalité : la permanence des rivalités de pouvoir sur le territoire.

Ainsi, les frontières devenues, presque partout à la surface du globe, linéaires restent ce qu'étaient les confins et les limites d'autrefois : le résultat du rapport de force établi entre un État et son ou ses voisin(s) à un moment donné ou le produit de sa capacité, en termes de moyens humains, techniques et économiques – autre forme de rapport de force –, à étendre sa souveraineté, toujours à un moment donné, sur des territoires qui n'en connaissaient pas encore. Dès lors, les frontières apparaissent pour ce qu'elles n'ont jamais cessé d'être : « *Des constructions géopolitiques datées. Les frontières sont du temps inscrit dans l'espace ou, mieux, des temps inscrits dans des espaces.* » [15].

Aussi les frontières ont-elles évolué en fonction des modifications de ces rapports de force : pour les uns, il s'agit alors de *repousser* les frontières ; pour les autres, de les *défendre*, chacun avançant sur le plan idéal (symbolique et imaginaire) les arguments de la *légitimité* de

sa position revendicative ou défensive.

Parmi ces arguments, celui des frontières « naturelles » fut au xix^e siècle l'un des plus prisés. Forcée en France, au lendemain des traités de 1814-1815, et largement exportée ensuite, la théorie des frontières « naturelles » a les aspects de l'évidence : quoi de plus *naturel* que d'*imaginer* les frontières courant le long d'obstacles dressés par la Nature : montagnes et fleuves ? Gustave Flaubert évoque avec drôlerie dans *Bouvard et Pécuchet* ce qui s'apparenterait à un besoin spontané de clarté et de cohérence : « Au moyen d'un atlas, Pécuchet lui exposa l'Europe ; mais ébloui par tant de lignes et de couleurs, il ne retrouvait plus les noms. Les bassins et les montagnes ne s'accordaient pas avec les royaumes, l'ordre politique embrouillait l'ordre physique. Tout cela, peut-être, s'éclairerait avec l'Histoire. »

Or, premièrement, même lorsque les frontières semblent « naturelles » à petite échelle, elles ne le paraissent bien souvent plus quand on les examine à grande échelle, c'est-à-dire dans le détail. Cela est le cas, bien connu, de la frontière franco-espagnole qui n'épouse qu'imparfaitement la ligne de crête des Pyrénées.

Deuxièmement, un État peut avoir plusieurs frontières « naturelles » successives au cours de son expansion territoriale : le Mississippi constituait pour les États-Unis une frontière aussi « naturelle » vers l'ouest que le deviendra l'océan Pacifique ; et, au sud, la Red River jusqu'en 1845 tout autant que le Rio Grande depuis. De même, la frontière « des quatre fleuves » (l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône) bornait aussi « naturellement » la France que l'eût fait le Rhin si *certaines projets géopolitiques* français, notamment sous le Second Empire, avaient abouti.

En fait, les frontières ne paraissent naturelles que lorsque le compromis territorial dont elles procèdent – que ce compromis résulte d'un conflit ou ait été établi pacifiquement, de gré à gré – a approché ou a coïncidé avec un obstacle jugé, par les parties en cause, utile à leur garde respective de la frontière. Faute d'un tel obstacle, la frontière est dite « artificielle » alors même qu'elle découle de la même genèse.

Aussi les frontières ont-elles pu, partout et de tout temps, dès lors qu'elles ont été établies, être contestées. Même à notre époque, qui a proclamé l'*intangibilité* des frontières, celles-ci font toujours l'objet de contestations, comme le fait remarquer Michel Foucher : « Ce n'est pas parce qu'un tracé est représenté sur un planisphère politique et "internationalement reconnu" qu'il est accepté par tel ou tel État. » La

contestation peut en rester sur le plan symbolique, dans le discours ou les documents cartographiques, par exemple, irrédentistes, ou dégénérer en affrontements militaires. Les exemples sont nombreux sur tous les continents, et les litiges ne portent pas seulement sur les frontières terrestres, mais aussi sur les espaces maritimes, voire, épisodiquement, sur les frontières aériennes (« viol de l'espace aérien »).

Ces tensions frontalières qui dégénèrent parfois en conflit armé lorsqu'une des deux parties croit que le rapport de force lui est devenu favorable localement ou sur le plan international sont la conséquence des remises en cause de l'étendue territoriale de la souveraineté d'un ou de plusieurs État(s). Ces remises en cause, qui peuvent aller jusqu'à la négation de la légitimité de l'État tout entier, sont le produit de contestations ou de revendications internes ou externes. Leur concrétisation, totale ou partielle, durable ou non, par la force ou par la négociation, engendre les transformations observables de l'espace géopolitique.

Notes

- [1] Franck Debié, *Géographie économique et humaine*, Paris, Puf, 1995.
- [2] Marie Jego, 6 mai 2004.
- [3] Paul Claval, « Quelques variations sur le thème : État, contrôle, territoire », in *L'État et les stratégies du territoire*, sous la direction d'Hervé Théry, Paris, CNRS, 1991.
- [4] Roger Brunet, *Mondes nouveaux*, Paris, Hachette, 1990.
- [5] Franck Debié, *op. cit.*
- [6] Michel Foucher, *Fronts et Frontières*, *op. cit.*
- [7] Krzysztof Pomian, *L'Europe et ses nations*, Paris, Gallimard, 1990. ; souligné par nous
- [8] Voir *Infra*.
- [9] Jean Nouzille, *Histoire de frontières*, Paris, Berg International, 1991.
- [10] Maurice Godelier, *La Production des grands hommes*, Paris, Fayard, 1982.
- [11] Jean Nouzille, *op. cit.*
- [12] Michel Foucher, *op. cit.*
- [13] Daniel Nordman, *Frontières de France*, Paris, Gallimard, 1998.

[14] *Op. cit.*

[15] Michel Foucher, *op. cit.* ; souligné par nous.

Chapitre VI

Altérations

Les transformations qui mettent en cause les continuités et les discontinuités abordées au chapitre précédent consistent donc, traditionnellement, en une réduction ou, au contraire, une extension du territoire sur lequel un État exerce sa souveraineté. Historiquement, elles se sont traduites, selon les circonstances (lieux, époques), par un morcellement de l'espace géopolitique et la multiplication des frontières ou, au contraire, par des regroupements et le déplacement ou l'effacement de frontières. Ces modifications observables des débuts de l'Histoire à nos jours, nous les désignerons comme « altérations » au sens premier du terme.

Le vocabulaire employé par les parties en cause (et les « experts » engagés à leurs côtés) pour caractériser ces transformations, qu'elles soient le fruit de processus anciens ou celui de phénomènes plus contemporains, n'est jamais neutre. Cette classification terminologique doit donc être observée avec attention et précaution par ceux qui entendent faire de la géopolitique « scientifique ». Comme tout ce qui appartient au champ sémantique de la géopolitique, ces dénominations traduisent aussi les représentations de ceux qui les emploient : le cas de l'Irlande est, de ce point de vue, éclairant : selon qu'on appartient à tel ou tel bord ou qu'on le soutient, on parlera de partition, de scission ou de sécession, d'annexion ou de réunification.

I. Les morcellements

Il s'agit ici de décrire les processus dynamiques qui conduisent à la fragmentation géopolitique et notamment, pour partie, à celle constatée au début du chapitre iv.

Quand le morcellement est le fruit de revendications internes dites séparatistes, souvent, il est vrai, encouragées et soutenues de l'extérieur, et qu'il se traduit par la naissance d'un nouvel État sur une partie du territoire d'un État antécédent, le processus qui a ainsi

abouti est dit de *sécession* quand l'État antécédent a tenté de l'enrayer par la force. Le processus est plus justement qualifié de *scission* quand la séparation s'est faite de manière pacifique, voire consensuelle, et de *partition* lorsqu'il a été imposé par des puissances étrangères. Quand la sécession se généralise à différentes composantes territoriales de l'État antécédent et qu'elle aboutit à la création de plusieurs entités étatiques nouvelles, on parlera, selon les points de vue, favorables ou non au processus, de démantèlement, de démembrement, de décomposition ou de... recomposition. Tous les projets de sécession ne se concrétisent pas ; certains en restent, faute de soutien populaire ou en raison d'un trop grand déséquilibre des forces en présence, au stade de l'incantation, comme par exemple ceux caressés en France par des groupes « sécessionnistes » en Bretagne, au Pays basque ou en Corse. Par ailleurs, toutes les tentatives concrètes de sécession ne réussissent pas. Parmi toutes celles qui ont échoué, la plus célèbre est celle des États du Sud des États-Unis entre 1861 et 1865, et les plus destructrices de ces cinquante dernières années sont celles qui ont ensanglanté le continent africain : la sécession du pays Ibo au Nigeria (« guerre du Biafra » de 1967 à 1970), la sécession du Katanga dans l'ex-Congo belge de 1960 à 1963, mais aussi celles qui ont affecté le Niger, le Mali, le Tchad, le Soudan et l'Éthiopie ou certains États d'Asie comme le Sri Lanka.

Des sécessions en cours, au résultat incertain, elles aussi fort meurtrières, ravagent, parfois depuis plus d'une décennie, le Caucase (Tchéchénie, Haut-Karabakh, Abkhazie, Ossétie du Sud).

L'exemple historique d'une sécession « réussie » est celle de la Belgique des Pays-Bas, après la Révolution de 1830. À l'époque contemporaine, le processus a abouti, par exemple, à la création de l'État de Singapour par sa sécession de la Fédération malaise en août 1965 (que Singapour n'avait rejointe, il est vrai, qu'en 1963) et à celle du Bangladesh du Pakistan, dont il formait la partie orientale depuis la création de ce dernier en 1947, en 1971, fruit de revendications locales de 1966 à 1970, d'une brutale répression du pouvoir central, d'une intervention extérieure, celle de l'Inde, et d'une guerre indo-pakistanaise d'août à décembre 1971 et d'une défaite pakistanaise. La dernière en date (été 2011) des sécessions « obtenues » est celle du Sud-Soudan, acquise après deux guerres civiles (1955-1972 et 1983-2005), cette dernière, particulièrement meurtrière, a fait au moins deux millions de morts).

Les sécessions sans effusion de sang, ce qu'on peut appeler *scissions*, sont moins rares au xx^e siècle et en ce début du xxi^e que la permanence de l'âpreté des rivalités de pouvoir sur l'espace territorial

pourrait le laisser supposer. Ainsi, en 1905, la Norvège s'est-elle refondée par scission du royaume de Suède. L'Islande s'est de même reconstituée par scission du royaume du Danemark, après plusieurs étapes, en 1944. Les dernières en date de ces scissions sont celle qui a vu la République tchéco-slovaque donner naissance à deux nouvelles entités étatiques en 1993 : la République tchèque et la Slovaquie et celle qui a permis un Monténégro indépendant de la Serbie en 2006.

Là aussi, tous les projets n'aboutissent pas : à plusieurs reprises, le Québec a tenté de se séparer du reste du Canada mais, faute d'une majorité aux référendums organisés à cette fin, les indépendantistes québécois n'ont pas obtenu satisfaction.

Les *partitions* sont l'œuvre de puissances extérieures au territoire concerné. Ainsi, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les puissances victorieuses ont-elles procédé à la partition de l'Empire austrohongrois et à celle de l'Empire ottoman. Ainsi, au lendemain du second conflit mondial, les grandes puissances approuvées par l'assemblée générale des Nations unies nouvellement créée ont-elles procédé à la partition de la Palestine mandataire entre un État juif et un État arabe « palestinien ». Ainsi encore, guerre froide oblige, les grandes puissances ont-elles opéré, pour éviter un affrontement direct, la partition de territoires considérés par eux comme des enjeux stratégiques majeurs : l'Allemagne, la Corée, le Vietnam.

II. Expansions : annexions et regroupements

Comme les tentatives de sécession, les tentatives d'*annexion* peuvent échouer comme celle du Koweït par l'Irak en 1990, être temporaires comme celle de l'Alsace et de la Lorraine par l'Empire allemand entre 1871 et 1918 ou celle des pays baltes par l'URSS de 1940 à 1991. Elles peuvent être durables comme celles qui ont permis à de grands États comme le Royaume-Uni, la France ou les États-Unis de se constituer. L'annexion s'est longtemps opérée par la force et se traduit dans un premier temps, dont la durée est variable et peut se prolonger fort longtemps, par l'occupation, forme de rapport au territoire qui renvoie à la notion d'« espace de la guerre ». Certains États y ont recouru récemment encore : la Chine pour annexer le Tibet en 1959, Israël pour annexer une partie des « Territoires occupés » (Jérusalem-Est et le plateau du Golan), le Maroc pour annexer l'ex-Sahara occidental à

partir de 1975, la Russie pour annexer la Crimée en mars 2014.

Mais les annexions se sont faites aussi par achat comme celle de l'Alaska acheté par les États-Unis au tsar de Russie, en 1867, pour sept millions de dollars, ou par la négociation et la consultation des populations concernées, comme, par exemple, l'annexion de la Savoie et de Nice par la France en 1860 en échange d'une participation militaire française à la réalisation de l'Unité italienne au profit du roi de Piémont-Sardaigne et à la suite d'un plébiscite dans les provinces à annexer.

Regroupements, unifications, réunifications. L'emploi de ces termes classificatoires montre bien combien la géopolitique est souvent affaire d'idéologie appliquée au territoire [1]. En effet, ils traduisent autant une volonté, un projet idéologique qu'une réalité géographique.

Cela précisé, on parle effectivement d'unification quand plusieurs États s'intègrent, plus ou moins de leur plein gré, pour ne plus en former qu'un seul. Ainsi ont été caractérisés les processus qui ont conduit au xix^e siècle aux « Unités » italienne et allemande. Ainsi désigne-t-on aujourd'hui le processus de rapprochement entre les pays membres de l'Union européenne. On parle de réunification quand ces regroupements concernent des États nés d'une scission ou d'une partition d'un État antécédent, que le projet se soit réalisé comme dans le cas de l'Allemagne après la « chute du Mur » ou qu'il constitue une représentation en forme d'aspiration ou de refus des parties en cause : Corée du Nord et Corée du Sud, Chine continentale et Taïwan, Chypre.

III. Expansions : colonisation et impérialisme

Cet ouvrage ne peut prétendre traiter, de manière exhaustive, de ces phénomènes. Mais leur importance géopolitique historique et, plus encore, les conséquences, en forme de séquelles, qu'ils ont sur la situation géopolitique contemporaine obligent à les évoquer, fût-ce brièvement. Aussi nous attacherons-nous à montrer l'articulation de ces deux réalités et le passage de l'une à l'autre.

Citant Cecil Rhodes : « Si je le pouvais, j'annexerais les planètes » [2] en exergue de la deuxième partie – « L'impérialisme » – de son magistral *Les Origines du totalitarisme*, Hannah Arendt souligne

le changement profond qui s'opère dans le rapport qu'entretiennent les États européens avec leurs colonies dans le dernier quart du xix^e siècle.

« L'expansion en tant que but permanent et suprême est l'idée centrale de l'impérialisme. Parce qu'elle n'implique ni pillage temporaire ni, en cas de conquête, assimilation à long terme, c'est un concept entièrement neuf dans les annales de la pensée et de l'action politiques. La raison de cette surprenante originalité [...] tient tout simplement à ce que ce concept n'a en réalité rien de politique, mais prend au contraire ses racines dans le domaine de la spéculation marchande, où l'expansion signifiait l'élargissement permanent de la production industrielle et des marchés économiques qui a caractérisé le xix^e siècle. »

De fait, à partir du début du xvi^e siècle, les Européens se sont lancés dans la colonisation des autres continents pour s'en procurer les ressources à bon compte et y déverser leur trop-plein démographique. Mais jusqu'à la généralisation en Europe de la révolution industrielle, d'une part leurs besoins en matières premières sont limités et la nécessité de trouver des débouchés à leur production n'est pas impérieuse, d'autre part le contrôle à distance de leurs possessions est limité par la lenteur des communications. Cela explique que les représentants de l'autorité coloniale aient dû alors composer avec les pouvoirs locaux comme en Inde ou que les colons, coupés de tout contact régulier avec la « mère patrie », aient acquis une personnalité suffisamment autonome (y compris par métissage avec les populations indigènes) pour s'émanciper comme en Amérique du Nord et du Sud à la fin du xviii^e et au début du xix^e siècle.

Mais, comme l'explique Hannah Arendt, le phénomène colonial se mue en impérialisme dès lors que le progrès technologique exige la conquête permanente de nouveaux marchés et permet, par les nouveaux moyens d'information et de communication et par ceux dont sont dotées désormais les forces navales et terrestres, une maîtrise et un strict contrôle à distance des territoires les plus éloignés de la métropole et des voies terrestres et maritimes qui relient celle-ci aux différentes parties de son empire.

Notes

[1] In« La question turque », *Politique étrangère*, mars 2004, et *L'Action et le système du monde*, Paris, Puf, 2003.

[2] « The Last Will of Cecil John Rhodes », 1902, ; cité par Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, Paris, Le Seuil, 2002.

Chapitre VII

Les mutations contemporaines

La période actuelle semble caractérisée par le jeu concomitant des deux phénomènes historiques évoqués au chapitre précédent : morcellements et regroupements. Mais la nature de ceux-ci est, par bien des aspects, sensiblement différente de celle qui les caractérisait naguère. Cela s'explique par la complexification des processus qui entretiennent ces phénomènes, cette complexification tenant, comme nous l'avons vu, à l'apparition, aux côtés des principaux protagonistes traditionnels des mutations géopolitiques, les États, de nouveaux acteurs, apparus après la Seconde Guerre mondiale, notamment ceux issus de la mondialisation (voir chap. iv).

Aussi la dynamique actuelle des territoires, au-delà d'une apparente poursuite des altérations traditionnelles, morcellements et regroupements, génère-t-elle, en fait, de nouvelles catégories géopolitiques.

I. Nouveaux morcellements : balkanisation, libanisation

Deux théâtres de conflits au cours de ces vingt dernières années ont tragiquement contribué à réactiver la réflexion géopolitique : l'un est ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'ex-Yougoslavie et l'autre, le Liban.

Le premier a fait ressurgir le terme de « balkanisation » – forgé au lendemain de la Première Guerre mondiale, pour décrire, *en Occident*, les guerres balkaniques qui avaient succédé au retrait turc des Balkans – à l'occasion des conflits qui ont accompagné la désintégration de la Fédération yougoslave. Dès lors, dans le prolongement des analyses et des réflexions faites à propos de celle-ci, le terme « balkanisation » a été utilisé pour caractériser des situations géopolitiques apparemment similaires ou comparables, ailleurs dans le

monde.

Pour le second, un néologisme a fait son apparition à la suite de la guerre civile dont le Liban a été le théâtre entre 1975 et 1990 : « libanisation ». Là aussi, c'est l'examen des formes et des causes de cette guerre et le déclenchement de conflits présentant des origines et des aspects similaires qui ont conduit à l'émergence de ce nouveau concept géopolitique.

Toutefois, ici encore, on aura à l'esprit que ces termes classificatoires reflètent, au moins en partie, la représentation que ceux qui, en Occident, les ont forgés se faisaient de la situation qu'ils décrivaient et celle que se font ceux qui les emploient aujourd'hui. Tout travail sur des conflits ainsi caractérisés doit donc être précédé d'une analyse des motifs, conscients ou non, idéologiques ou non, de l'emploi, par tel ou tel, des termes de « balkanisation » ou de « libanisation ».

La fin de la Yougoslavie est donc à l'origine du réemploi du terme « balkanisation ». De fait, la situation créée par l'effondrement des régimes communistes dans les Balkans n'est pas sans rappeler celle provoquée par la fin de la domination ottomane. À cette dernière ont succédé alors des « États-nations » qui ont feint d'ignorer que, « durant des siècles, les sujets de l'Empire ottoman s'étaient déplacés et fixés suivant les circonstances ; la Macédoine, symbole pour les Français d'une mixture culinaire, n'était pas seule à mélanger des ethnies et des religions. Tous les États avaient leurs "minorités" dont ils s'efforçaient de nier l'existence, sauf à les utiliser pour des irrédentismes territoriaux » [1]. Une posture qui, manipulée par les puissances du moment, a conduit aux guerres balkaniques. Or, après 1945, la Yougoslavie et l'ensemble des Balkans à l'exception de la Grèce ne connaissent plus à nouveau qu'une seule « Patrie », celle du communisme. Mais « le Slovène de Ljubljana se sentait toujours colonisé par les Serbes sans parler des Albanais du Kosovo... Sous la phraséologie internationaliste demeuraient les rivalités de cultures, les conflits de langue, voire les querelles purement religieuses [...]. Durant deux générations, la langue de bois recouvrit les sensibilités d'écorchés de nationalisme issus d'oppositions séculaires » [2]. L'effet combiné de la persistance de ces tensions identitaires, de la disparition du carcan communiste qui les empêchaient de se manifester au grand jour, mais aussi des rivalités de pouvoir, traduites en termes de surenchères nationalistes et donc de revendications territoriales, dans les États issus de l'implosion yougoslave, ou encore le retour sur la scène géopolitique régionale des puissances occidentales, expliquent l'embrasement de ce qu'il est convenu d'appeler l'« ex-Yougoslavie ». Comme d'autres conflits se sont produits depuis – et, pour certains, se

poursuivent aujourd'hui – ailleurs dans le monde, provoqués et entretenus par des causes similaires, il ne paraît pas injustifié d'utiliser le terme de « balkanisation » pour les caractériser dès lors qu'il s'agit bien, comme Yves Lacoste l'a précisé dès 1991, de désigner « des situations géopolitiques dont la grande complexité devient particulièrement dangereuse du fait de l'enchevêtrement des revendications territoriales de plusieurs nations » [3].

Situations géopolitiques observables dans le Caucase, en Asie centrale, en Afrique et qui sont la conséquence de la création d'États-nations par morcellement d'une souveraineté territoriale plus vaste (c'est pourquoi on parle parfois d'États successeurs ou secondaires parce qu'issus d'un État primaire) mais avec cette aporie d'États-nations sur le territoire desquels vivent des populations aux identités nationales (langue, mémoire collective, religion, etc.) antagonistes.

L'emploi du terme « libanisation », fréquent dans les médias, est encore plus délicat, ne serait-ce que parce qu'il connote péjorativement le pays qui a suscité ce néologisme. Faute de mieux, il permet toutefois de décrire des situations géopolitiques conflictuelles qui, d'une part, se distinguent de la balkanisation en ce qu'elles ne mettent pas ouvertement aux prises des États, mais des factions territorialisées rivales qui ambitionnent chacune de s'emparer du pouvoir central (comme en Afghanistan ou en Afrique occidentale et centrale) mais qui, d'autre part, s'en rapprochent par leur origine : l'hétérogénéité culturelle des États « libanisés » héritée d'un découpage territorial imposé par des puissances extérieures et le jeu de ces mêmes puissances, régionales et/ou mondiales aux côtés de telle ou telle faction partie au conflit.

II. De nouveaux territoires géopolitiques ?

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et surtout depuis les débuts de la mondialisation effective dans les années 1970, de nouveaux territoires ou plutôt de nouveaux espaces, enjeux de rivalités de pouvoir, sont apparus sur la scène géopolitique. Les uns relèvent de tentatives, plus ou moins abouties, de regroupements régionaux d'un type nouveau ; d'autres, d'une tendance générale à la régionalisation/décentralisation des États, en particulier en Europe. Mais surtout est apparu un espace géopolitique global, celui tout

simplement suscité par la mondialisation et les flux qu'elle génère : flux migratoires, flux économiques stratégiques (en particulier les approvisionnements alimentaire et énergétique) mais aussi flux d'informations qui alimentent les rivalités de pouvoir. Or, si les États-nations ont mis en place des structures intergouvernementales censées gérer ces enjeux, devenus planétaires, au bénéfice de tous, ils n'ont pu éviter l'apparition de nouvelles organisations transnationales comme les ONG ou, dans un tout autre registre, de réseaux terroristes et mafieux : au total, les États ne sont plus seuls maîtres du jeu géopolitique ; qu'ils le déplorent ou qu'ils s'en satisfassent, ils doivent compter avec ces nouvelles entités, même si, dans le cas des réseaux terroristes et mafieux, c'est pour tenter de les faire disparaître. Surtout, ils n'ont pu empêcher que l'un d'entre eux « rafle la mise », fût-ce temporairement : les États-Unis d'Amérique jouent un rôle géopolitique inédit, celui qu'Hubert Védrine a appelé l'hyperpuissance.

1. L'Union européenne

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les Alliés victorieux étaient persuadés, certes avec bien des arrière-pensées, que, en faisant droit, par la création de nouveaux États-nations, aux revendications « nationales » qui n'étaient pas satisfaites à la veille du conflit (uniquement, toutefois, à celles qui leur paraissaient légitimes) et en les encadrant par une Société des Nations, le risque de nouveaux affrontements était écarté. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un douloureux constat s'impose : la multiplication des États-nations en Europe, loin d'apaiser les tensions sur le Vieux Continent, les a exacerbées. Aussi, partant de ce constat, un certain nombre de personnalités envisagent-elles de nouvelles formes d'organisation de l'espace politique mondial, européen en particulier. Ainsi, Édouard Daladier qui écrit, dès le 9 octobre 1944, dans son *Journal de captivité, 1940-1945* : « La guerre présente clôt une période historique qui a commencé en 1792, celle des nationalités. Il faudrait intégrer les nationalités dans des systèmes fédératifs et surtout dans de vastes organismes économiques. »

On notera que Daladier évoque les deux ressorts de la construction européenne à venir : une démarche politique pour parvenir à une union supranationale des États européens ; une démarche économique pour créer entre eux un marché « commun » dont on espère que, en accroissant la prospérité générale et en faisant disparaître les concurrences « nationales », il contribuera lui aussi à éteindre les

rivalités entre États. La première est lancée par les 800 personnalités (dont Winston Churchill qui crée en 1947 l'« United Europe Movement ») réunies au Congrès de La Haye du 7 au 10 mai 1948. Mais l'approche politique d'une intégration se heurta très vite à l'hostilité britannique de tout abandon de souveraineté nationale. Aussi ne déboucha-t-elle dans un premier temps que sur la création du Conseil de l'Europe (1949) dépourvu de tout pouvoir supranational réel.

Aussi les partisans de ce dernier durent-ils se rabattre sur la démarche économique que ne suivirent que six États européens d'abord réunis (Allemagne – alors de l'Ouest –, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) à partir de 1951 dotée d'une haute autorité indépendante des États puis de la Communauté économique européenne (CEE) fondée par le traité de Rome (25 mars 1957). Les progrès économiques plus rapides des États européens membres de la CEE que ceux des États non membres ont conduit certains de ces derniers, encouragés par les États-Unis d'Amérique qui voient s'ouvrir pour leurs produits la perspective d'une Europe débarrassée de ses barrières douanières, à solliciter leur entrée dans la CEE qui passe de 6 à 12 membres entre 1972 et 1986, puis devenue, par le traité de Maastricht de 1992, l'Union européenne, à 15 en 1995, à 25 en 2004, à 27 en 2007 (entrée de la Bulgarie et de la Roumanie) et à 28 depuis le 1^{er} juillet 2013 avec l'entrée de la Croatie. Dès lors s'est élaborée une structure géopolitique originale : malgré les réticences des membres entrés pour des raisons principalement, voire uniquement économiques, l'intégration politique, même si celle-ci de ce fait en a été ralentie, s'est poursuivie à travers les traités de Maastricht (1992), d'Amsterdam (1997), de Nice (2000) et de Rome, en octobre 2004, qui proposa à l'Union de franchir une étape décisive en la dotant d'une constitution laborieusement adoptée sous la forme du traité de Lisbonne signé en décembre 2007 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Mais les instruments politiques, militaires, financiers et culturels de sa présence géopolitique mondiale paraissent bien modestes rapportés à son potentiel démographique, économique, technologique et culturel, et la dynamique des États-nations qui la composent retarde et peut-être exclut, à terme, l'apparition d'une « Europe puissance » au probable soulagement des puissances extra-européennes à commencer par les États-Unis. Dès lors, d'autres combinaisons géopolitiques ne sont pas à exclure : même si l'actuelle génération de dirigeants politiques européens, moins traumatisée par les souvenirs des conflits qui ont ravagé le continent au xx^e siècle et plus sensible aux pertes de pouvoir qu'entraîne, sur le plan national, le processus de la

construction européenne, est moins ardemment intégrationniste que celle des pères fondateurs de la construction européenne, les dirigeants d'un certain nombre de pays européens, notamment ceux des États qui ont le plus souffert des rivalités hégémoniques du siècle passé, devraient poursuivre, sous d'autres formes et dans un périmètre plus restreint (comme celui, par exemple, de ceux des États membres de l'Union qui ont adopté l'euro comme monnaie commune), le processus d'intégration politique.

Cette dynamique de la construction d'un nouvel ensemble géopolitique a fait, au cours du demi-siècle écoulé, des émules comme l'Union africaine ou le Mercosur sud-américain [4], mais aucun n'est parvenu, pour l'instant, au degré d'intégration politique de l'Union européenne.

2. Des Unions plus larges ?

Ces regroupements régionaux s'inscrivent dans le cadre plus large de ce qu'il est convenu d'appeler les organisations intergouvernementales (OIG), associations d'États établies par traités et au nombre de 300 environ dont 80 à mission mondiale, la plus importante étant, bien entendu, l'Organisation des Nations unies. Mais il faut bien constater que ces OIG, à l'exception de l'Union européenne, ne constituent pas des structures géopolitiques émancipées de la tutelle des États-nations. Instances de dialogue, de concertation, utiles en cela à réduire certaines tensions ou à contribuer à résoudre des conflits, elles restent soumises en dernier ressort au bon vouloir des États les plus puissants qui, par exemple, se sont accordé dès l'origine un droit de veto à l'ONU. L'attitude des États-Unis à l'égard des Nations unies en 2003, à l'occasion de la crise irakienne, a été tout à fait explicite du rapport de force entre la plus grande puissance du moment et la principale OIG de la planète.

3. Régionalisation/décentralisation

En Europe occidentale particulièrement, un mouvement général s'est dessiné au lendemain de la Seconde Guerre mondiale qui a consisté pour les États à donner à leurs régions des pouvoirs plus ou moins étendus. Les uns se donnant une structure fédérale ou largement décentralisée comme l'Allemagne ou l'Italie dès le lendemain du conflit, d'autres s'engageant dans l'une ou l'autre voie plus récemment comme la Belgique, la France, l'Espagne ou le Royaume-Uni.

Or ces entités, bien qu'elles ne possèdent pas tous les attributs de la souveraineté, jouent un rôle géopolitique, et cela de deux manières : d'une part, parce que le pouvoir central doit composer avec les autorités de ces régions dans sa gestion des questions internationales qui touchent à leurs prérogatives (comme souvent la langue, la culture et l'éducation) ; d'autre part, ces régions interviennent elles-mêmes, à des degrés divers, sur la scène internationale, dans le cadre de « coopérations décentralisées ».

4. Un territoire géopolitique mondialisé

Il est vrai que ce concept n'est pas entièrement nouveau et que, depuis des siècles, les États se sont heurtés, en termes de rivalité de pouvoir sur le territoire, à des structures à prétention universelle. Mais ces dernières ne disposaient pas, jusqu'à la globalisation, des moyens d'assouvir réellement leurs ambitions planétaires.

Les États-nations ont donc dû, dès leur origine, composer avec, ou affronter, des acteurs géopolitiques « transnationaux » qui, bien souvent, leur étaient antécédents ; c'est le cas des plus influents d'entre eux, ceux qu'on dénomme généralement du terme générique d'« Églises ». Leurs fidèles, encadrés ou influencés par des structures qui en émanaient (comme les Jésuites, auprès des populations catholiques, ou les Frères musulmans dans le monde islamique) et/ou en émanent encore aujourd'hui comme celles des fondamentalistes protestants, musulmans ou juifs, ont constitué ou constituent encore autant de groupes de pression pour faire prévaloir les idéaux et les intérêts de leur église ; or, ces derniers prennent une dimension géopolitique dès lors qu'ils alimentent des rivalités de pouvoir territorialisées comme c'est le cas du conflit du Proche-Orient qui ne concerne pas seulement les États directement partie au conflit mais tous ceux dont différents secteurs de l'opinion s'identifient, pour des raisons ethnoreligieuses, à l'un ou l'autre camp, et exercent des pressions, lobbyistes ou violentes, sur leur propre gouvernement pour qu'il adopte leur point de vue.

À ces acteurs se sont ajoutés, après la révolution industrielle, ceux de la sphère économique et financière : les « *puissances d'argent* » progressivement devenues capables de défier un État en spéculant, par exemple contre un élément clé de sa souveraineté : la monnaie nationale.

Au xx^e siècle, des acteurs idéologiques nouveaux, de nature politique ou syndicale, ont joué de la même manière un rôle géopolitique plus ou moins actif. Celui qui a tenu la place la plus importante est, bien entendu, l'Internationale communiste. Si celle-ci n'a plus d'influence aujourd'hui, d'autres structures internationales qui échappent à l'autorité des États – à moins que l'un d'entre eux ne manipule ou ne soit à l'origine de l'une d'elles – viennent aujourd'hui, d'une manière que les instruments technologiques de la mondialisation rendent chaque jour plus efficace, perturber le jeu géopolitique des États-nations.

Nous en évoquerons deux catégories de nature totalement différente.

Les ONG : certaines organisations non gouvernementales (ONG), nées dans les années 1960 comme Amnesty International ou 1970 comme Greenpeace, ont su par un emploi efficace des médias traditionnels puis d'Internet mobiliser les opinions du monde entier sur les causes qu'elles défendent au point de s'imposer comme des acteurs majeurs de la scène géopolitique avec lesquels les États doivent compter et devant lesquels ils doivent parfois s'incliner au risque sinon, pour les gouvernements démocratiques, de se couper de leur opinion publique et, pour les autres, d'être ostracisés par la communauté internationale.

Les réseaux terroristes : le terrorisme, au sens qu'il a pris au début des années 1920, celui d'un emploi de la violence pour prendre le pouvoir (ou continuer de l'exercer) dans un espace national existant ou pour obtenir le pouvoir sur un territoire national projeté, s'exerce, jusqu'aux années 1970, dans le cadre géopolitique local ou régional quand il implique tel ou tel État limitrophe (groupes terroristes palestiniens, IRA irlandaise, ETA basque, par exemple). Mais, en juillet 1968, le détournement, par un groupe palestinien, de l'avion de la compagnie israélienne El Al qui devait assurer la liaison Rome-Tel-Aviv, inaugure une forme nouvelle du terrorisme, le *terrorisme international*, que permet l'exploitation des nouveaux moyens de communication physiques et virtuels. Le rapport idéologique au territoire s'en trouve bouleversé : le terrain des compétitions locales devient mondial ; aucun État ne peut se prétendre à l'écart d'un conflit localisé puisque désormais le terrorisme international peut s'employer à l'y impliquer. Les perspectives géopolitiques s'en trouvent de ce fait profondément modifiées.

Aujourd'hui, ce type de terrorisme n'est plus seulement le fait de groupes plus ou moins distincts, voire rivaux, mais celui de véritables réseaux qui, là aussi, ont su mettre à profit certains instruments de la globalisation, technologiques (téléphonie mobile, Internet, etc.) et

financiers pour se constituer et qui trouvent dans des États complaisants (« États voyous ») ou impuissants (« pseudo-États ») la possibilité de s'abriter.

Ce phénomène géopolitique nouveau, à travers sa figure emblématique « al-Qaida », suscite bien des questionnements sur sa finalité et sur les causes de l'intérêt ambigu que lui portent de larges fractions des sociétés musulmanes.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, sa finalité est-elle celle proclamée d'une entreprise de pouvoir déterritorialisée, à l'échelle de la planète ? Celle d'une extension et d'une pratique wahhabite de l'islam partout dans le monde ? Ou, derrière cette proclamation, se cache-t-il une entreprise plus classique de déstabilisation régionale pour la conquête d'un pouvoir politique ?

Les causes de son « succès » se discernent plus aisément : les représentations que se font les populations musulmanes, notamment à travers le conflit israélo-palestinien, des rapports entre l'Occident et l'islam, les frustrations et le sentiment d'injustice qui en découlent [5], expliquent largement que les réseaux « islamistes » trouvent aisément des candidats pour rejoindre leurs rangs.

Paradoxalement, au moins en apparence, l'adversaire n° 1, proclamé par les réseaux terroristes islamistes, les États-Unis d'Amérique, trouve en ces réseaux matière à s'affirmer géopolitiquement comme l'État-nation par excellence, porteur de valeurs morales universelles dont il est le gardien autodésigné mais aussi le chef de file autoproclamé d'un combat à sa seule mesure, un combat planétaire contre le terrorisme, celui du Bien contre le Mal, celui que lui permet son hyperpuissance, qui se traduit par un phénomène géopolitique, l'unilatéralisme, qui caractérise les relations internationales depuis l'arrivée au pouvoir du président Bush en 2000.

5. L'hyperpuissance

« Dans l'ensemble, on peut parler de l'Américain en Europe comme d'un provincial qui serait terriblement déterminé à prendre, au fil des ans, sa revanche » (Henri James, 1878) [6].

Comme le soulignait Eric Hobsbawm en juin 2003 [7] : « La situation mondiale actuelle est sans précédent. Les grands empires mondiaux de jadis, tels l'Empire espagnol des xvi^e et xvii^e siècles et, tout particulièrement, l'Empire britannique des xix^e et xx^e siècles, ont peu

en commun avec l'actuel Empire américain. » Cela parce que, insiste Hobsbawm, toutes les grandes puissances et tous les empires savaient qu'ils devaient compter avec d'autres et qu'aucun d'entre eux ne s'estimait invulnérable dans le système des relations internationales qui a régi le monde jusqu'à la disparition de l'URSS.

Or, depuis celle-ci, les États-Unis disposent d'une suprématie militaire sans partage. Aucun pays, pas même la Chine, ne peut rivaliser, et l'Amérique a veillé et veille plus que jamais à ce qu'aucune structure supraétatique – l'Union européenne au premier chef, ou même une simple partie de ses États membres – ne se dote d'une capacité militaire et d'une autonomie de décision en la matière qui puissent, même à long terme, remettre en cause cette suprématie.

Cet avantage combiné à celui du commandement économique et financier mondial que ne lui disputent pas vraiment l'Union européenne, le Japon ou (pas encore ?) la Chine, n'a pas été brutalement utilisé pendant les deux mandats du président Clinton (1992-2000). Même si les États-Unis sont intervenus activement, diplomatiquement et parfois militairement, dans tous les conflits partout dans le monde, ils l'ont fait alors avec l'assentiment implicite ou explicite de la majorité des autres États. Et même les premières attaques de type terroriste contre des cibles américaines, le World Trade Center – déjà ! – en 1996, au Kenya et en Tanzanie en 1998 et au Yémen en 2000, n'ont entraîné une réaction d'une ampleur telle qu'elle ait pu signifier une modification de cap de l'administration américaine et sa volonté de gérer *unilatéralement* les enjeux géopolitiques mondiaux.

Beaucoup d'observateurs ont voulu voir dans les attentats du 11 septembre 2001 la cause du changement de l'attitude américaine et de la décision du président Bush de s'affranchir des contraintes du multilatéralisme. Il est vrai, comme le souligne avec raison Guy Sorman [8], que « le 9.11 reste un événement que les non-Américains ne parviennent pas à comprendre comme les Américains ; un choc pareil, une telle douleur, tant de peur immédiate et prolongée, ne se partagent pas » et que ce traumatisme a joué un rôle non pas dans les décisions prises en matière de comportement géopolitique par l'Administration américaine, mais dans le soutien apporté par une majorité des Américains à ces décisions, majorité qui s'est manifestée dans les urnes aux élections de novembre 2004.

Mais, pour ce qui concerne l'attitude géopolitique à adopter, les décisions étaient prises avant le 11 septembre 2001.

Comme le rappellent Ivo H. Daalder et James M. Lindsay [9] : « Contrairement à ce que beaucoup ont suggéré, la révolution Bush n'a pas commencé le 11 septembre 2001. [...] Bush a mis ses idées en œuvre dès sa prise de fonction. Sa conviction qu'il fallait libérer l'Amérique de ses entraves était derrière le projet de défense antimissile et le rejet du protocole de Kyoto, de la Cour pénale internationale et d'une foule d'accords critiqués ou dénoncés pendant les huit premiers mois de sa présidence. »

La victoire du président Bush aux élections présidentielles de novembre 2004, accompagnée d'une majorité républicaine à la Chambre des représentants et au Sénat, démontra à ceux qui en doutaient qu'une majorité des Américains se reconnaissait alors dans les choix géopolitiques de son président. Certes, le drame du 11 septembre 2001 et la guerre en Irak ont contribué à renforcer une vision du monde partagée, consciemment ou non, par une majorité des Américains, mais ils ne l'ont pas suscitée. Elle est forgée de longue date : « Les États-Unis, bénis entre tous par des richesses sans égales et une histoire exceptionnelle, ne sont pas *dans* le système international, ils sont au-dessus. Surplombant les nations, ils sont prêts à être les porteurs de la Loi. » [10]. Ces phrases, écrites en 1972, qu'Edward W. Said jugeait déjà prémonitoires dans les années 1990, s'appliquent encore mieux à la situation créée par les conditions et le déroulement de l'invasion de l'Irak en 2003, par les suites de cette intervention décidée par les États-Unis et par le résultat des élections présidentielles américaines de novembre 2004.

Et le même Edward W. Said d'affirmer : « Ce pays s'efforce constamment de dicter ses idées sur le droit et la paix au monde entier. Et le plus stupéfiant n'est pas qu'il s'y efforce mais qu'il le fasse avec un tel consensus, à la quasi-unanimité, dans une vie publique construite comme une sorte d'espace culturel expressément destiné à représenter et expliquer cet effort. » [11].

Si la formule « quasi-unanimité » peut paraître excessive au regard de l'âpreté des débats préélectorales de 2004, il est vrai qu'une majorité des électeurs américains, plus nette encore qu'aux précédentes élections de 2000, s'est prononcée pour une Amérique qui, nation élue, incarnation en quelque sorte du Bien, plus sûre que jamais de l'universalité de ses valeurs, convaincue que le bonheur et la sécurité du monde se confondent avec les siens, aurait pour mission, forte d'une domination sans précédent, de conduire le monde selon ses seuls principes. En termes géopolitiques, cela signifie se permettre de classer les États en bons ou mauvais, s'autoriser à agir en conséquence pour stigmatiser ces derniers, les intimider et punir les récalcitrants

par des sanctions diplomatiques, économiques (embargo, par exemple) ou par le recours à la force après s'être affranchi des contraintes du multilatéralisme pour lui préférer des coalitions « à la carte », d'avance soumises.

La loi du plus fort étant « toujours la meilleure », certains États préfèrent se rallier « sans autre forme de procès ». D'autres, parfois les mêmes, soutiennent les États-Unis, au nom de ce que certains ont appelé « l'impérialisme des Droits de l'homme » parce qu'ils seraient seuls capables de faire disparaître certaines injustices locales et régionales et, surtout, d'éliminer le terrorisme islamiste : « Le traumatisme du 11 septembre 2001 ayant libéré à l'encontre de l'islam bien des inhibitions, une partie de l'Occident est ainsi disponible, voire candidate pour exercer à nouveau notre séculaire "mission civilisatrice" même s'il y a controverse sur les moyens ; le recours aux armes effraie, mais pas, sous des noms à peine modernisés, la recolonisation, les protectorats, les mandats. » [12].

Mais beaucoup d'États rongent leur frein. Or : « En dépit du discours du début du xxi^e siècle sur le statut d'hyperpuissance des États-Unis, le monde ne peut être contrôlé par un seul pays, quel qu'il soit. Beaucoup des défis auxquels les États-Unis doivent faire face ne peuvent être relevés qu'avec la coopération active d'autres États. » [13]. Ainsi, par exemple, celui de maîtriser la propagation des épidémies ou, bien sûr, celui de combattre le terrorisme international.

C'est, au moins dans le discours, la ligne adoptée par l'administration démocrate revenue au pouvoir après les victoires de Barack Obama aux élections présidentielles de novembre 2008 et novembre 2012.

Notes

[1] Georges Castellan, *Histoire des Balkans*, Paris, Fayard, 1991.

[2] *Ibid.*

[3] Yves Lacoste, « Balkans, balkanisation », *Hérodote*, septembre 1991, n° 63,

[4] Pour une liste exhaustive, voir, par exemple, Stéphane Rosière, *Géographie politique et géopolitique*, Paris, Ellipses, 2003.

[5] Alexandre Defay, *Géopolitique du Proche-Orient*, Paris, Puf, 2013.

[6] Henri James, *Voyages en Amérique*, Tours, Farrago, 2004.

- [7] Eric Hobsbawm, *Le Monde diplomatique*, juin 2003.
- [8] Guy Sorman, *Made in USA*, Paris, Fayard, 2004.
- [9] Ivo H. Daalder et James M. Lindsay, « L'Amérique sans entraves ou la révolution Bush en politique étrangère », in *Politique étrangère*, Paris, 2004, n° 3,
- [10] Richard J. Barnet, *The Roots of War*, New York, Atheneum, 1972, ; cité par Edward W. Said, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard, 2000.
- [11] Edward W. Said, *op. cit.*
- [12] Hubert Védrine, « Comment nier le choc islam/Occident ? », entretien accordé au quotidien *Le Monde*, 28 février 2003.
- [13] Ivo H. Daalder et James M. Lindsay, *op. cit.*

Conclusion

Incertitudes géopolitiques

Beaucoup de problèmes géopolitiques, exacerbés par la crise financière et économique des années 2009 et 2010, assaillent le début du xxi^e siècle.

Les États-Unis persisteront-ils dans leur refus d'un monde multipolaire au prétexte que leur *leadership* ne peut être contesté et que ce dernier est le meilleur garant de la stabilité du monde confondue avec leur sécurité et leur prospérité ?

D'autres puissances, au sens traditionnel du terme, comme la Chine, contesteront-elles – et, si oui, quand ? – cette hégémonie ou cette « centralité » ? L'été 2011 pourrait, de ce point de vue, marquer un tournant historique, celui où la Chine, sur fond de crise de la dette publique des États occidentaux, a fait la leçon aux États-Unis, osant leur intimer de « vivre selon leurs moyens ».

L'Union européenne est à la croisée des chemins. D'un point de vue géopolitique, plus importante encore que l'adoption en 2007 du traité de Lisbonne par les 27 États membres est la question de savoir quelle raison d'être et quelle finalité politique l'Union se fixera-t-elle ? Se rassemblera-t-elle, à 28, sur ses valeurs sociales – y compris celle d'un juste partage des richesses entre tous ces citoyens qu'ils soient Grecs ou Allemands –, culturelles et morales pour constituer une Europe « puissance » capable de dialoguer réellement avec les États-Unis et les puissances émergentes ou est-ce que les écarts de croissance économique entre ses membres et le réveil des égoïsmes nationaux qui, en partie, en découle, certaines ambiguïtés, fondatrices de nombreuses adhésions anciennes ou plus récentes, créeront des césures si fortes en son sein que tout le processus de la construction européenne qui, comme tout processus géopolitique, n'a rien d'irréversible en sera compromis ? Certains États, dès lors, reprendront-ils, en nombre plus restreint, le flambeau d'une réelle intégration politique ?

Bien d'autres incertitudes pèsent sur l'évolution géopolitique de notre planète.

Quelles conséquences géopolitiques aura la poursuite de la montée en puissance de l'économie chinoise, aujourd'hui au second rang mondial et annoncée au premier dès 2030 ? Seront-elles plus ou moins menaçantes pour les équilibres géopolitiques actuels selon que cette ascension s'accompagnera ou non de progrès en matière de respect des Droits de l'homme et de l'environnement, autrement dit selon que la Chine conservera son régime actuel ou qu'elle connaîtra les mérites et les vicissitudes de la démocratie ?

L'évolution autoritaire du régime russe traduit-elle la tentation de ses dirigeants de renouer avec les traditionnelles ambitions impériales de la Russie qu'elle soit tsariste ou soviétique, comme l'annexion de la Crimée en 2014 peut le faire craindre ?

Les révolutions arabes ont abouti, en 2011, en Tunisie, en Égypte et en Libye et début 2012, au Yémen, au renversement des pouvoirs établis. Elles se poursuivent, dans des affrontements meurtriers, en Syrie et ont été éteintes, pour l'instant, par la force, à Bahreïn ou, par quelques concessions des pouvoirs en place, en Algérie ou au Maroc.

Ces révolutions conduiront-elles à la mise en place progressive de régimes démocratiques dans les États arabes ou à la prise du pouvoir par les islamistes ou encore à une reprise en main par l'armée, comme ce fut le cas en Égypte en 2013 ?

Là où des élections ont été organisées, les partis islamistes, forts de leur longue et souvent douloureuse expérience dans l'opposition, tirant parti du brouillage des repères économiques, sociaux et moraux, les ont remportées en se présentant comme « modérés ». Mais leurs tentatives d'imposer, plus ou moins habilement, des régimes islamistes ont suscité, ou suscitent encore, des contestations qui tantôt ont pu être pacifiquement entendues comme en Tunisie, tantôt engendrent des violences continues, mais jusqu'à présent contenues par le pouvoir en place, comme en Turquie, tantôt déclenchent une véritable insurrection et la reprise en main par l'armée comme en Égypte ainsi qu'évoqué plus haut.

En Afrique, quelles conséquences géopolitiques auront, à terme, les effets croisés de la très forte croissance démographique d'une part et de l'accaparement des terres arables, de l'exploitation des ressources du sous-sol par des puissances étrangères et de la corruption des autorités locales d'autre part ? Notamment, quelles conséquences géopolitiques aura l'inévitable augmentation de l'immigration clandestine africaine vers l'Europe ?

La dissémination nucléaire, contenue au temps des Blocs, est devenue difficilement contrôlable, et les experts craignent même que le terrorisme international ne soit en mesure, un jour prochain, de perpétrer des attentats à l'arme chimique ou même atomique.

Évoquer le terrorisme conduit enfin à aborder les conflits qui lui servent de prétextes, à commencer par celui du Proche-Orient. Résoudre ce dernier ne fera pas disparaître les causes profondes du divorce entre l'« Occident » et le monde islamique. Des causes qui sont à rechercher parmi celles du déséquilibre « Nord-Sud », lui-même source de lourdes incertitudes géopolitiques en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Mais la puissance symbolique de ce conflit proche-oriental est telle que sa résolution, par la négociation et avec le concours de la communauté internationale, est une condition nécessaire à toute stabilisation géopolitique non seulement du monde arabe mais, au-delà, de l'ensemble du monde islamique.

Bibliographie

Claval Paul, *Régions, Nations, Grands Espaces*, Paris, M.-T. Génin, 1968, 1^{re} éd..

Claval Paul, *Espace et Pouvoir*, Paris, Puf, 1978.

Claval Paul, *Géopolitique et géostratégie. La pensée politique, l'espace et le territoire au xx^e siècle*, Paris, Nathan, 1994.

Debié Franck, *Géographie économique et humaine*, Paris, Puf, 1995.

Dodds Klaus et Atkinson David, *Geopolitical Traditions*, Londres, Routledge, 2000.

Foucher Michel, *Fronts et Frontières*, Paris, Fayard, 1989, 1^{re} éd..

Frachon Alain et Vernet Daniel, *L'Amérique messianique : les guerres des néoconservateurs*, Paris, Le Seuil, 2004.

–, *La Chine contre l'Amérique*, Paris, Grasset, 2012.

Korinman Michel, *Quand l'Allemagne pensait le monde*, Paris, Fayard, 1990.

Lacoste Yves, *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Paris, Larousse, 2006.

Lacoste Yves, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre (1976)*, Paris, Maspero, 2012.

Lévy Jacques, *L'Espace légitime*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.

Lorot Pascal, *Histoire de la géopolitique*, Paris, Économica, 1995.

Moreau Defarges Philippe, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Le Seuil, 1994.

Sanguin André-Louis, *La Géographie politique*, Paris, Puf, 1977.

Taylor Peter J., *Political Geography*, Harlow, Longman, 1985, 1^{re} éd..

Thual François, *Méthodes de la géopolitique*, Paris, Ellipses, 1996.